

La "Patrie" fait des aveux

Il y a quelques jours, dans un article sur les mouvements de bourse, la "Patrie", d'habitude d'humeur morose, exprimait des opinions très optimistes sur la situation financière, industrielle et générale du Canada.

La chose est assez rare pour qu'elle vaille d'être signalée. Ne serait-ce qu'à titre documentaire et pour ajouter une pièce de plus au volumineux dossier des contradictions de la "Patrie".

Le 5 octobre courant, ce journal qui a tant de fois essayé de prouver que la politique libérale du gouvernement King compromettrait la prospérité du pays, admettait "la prospérité industrielle et du transport", au Canada, "le développement de nos ressources naturelles et l'établissement de nouvelles industries patronnées, financées et menées à bonne fin par les millions étrangers qui viennent aider aux millions dépensés par les nôtres".

La "Patrie" a beau attribuer tout cela à nos bonnes récoltes, elle ne peut nier que si ses critiques amères du gouvernement fédéral étaient fondées, les millions étrangers pas plus que les millions des nôtres, ne seraient placés dans les industries canadiennes.

"Actuellement", avoue encore la "Patrie", "au Canada, le tableau ne saurait être plus beau."

Cet aveu enthousiaste de l'organe conservateur est à encadrer. Plus loin, la "Patrie", oubliant qu'elle a écrit que le pays est prospère parce que l'agriculture est favorisée par de belles récoltes, s'exprime ainsi: "Notre pays est prospère et, par conséquent, son agriculture et ses industries sont florissantes."

Evidemment, M. de la Palisse n'aurait pas dit autrement.

De toute manière, ce qui est clair et ressort des constatations simplistes de notre confrère, c'est que le Canada est prospère. La "Patrie" se tourmente pour en trouver la raison, sans être obligée d'en donner le moindre crédit au gouvernement libéral.

C'est en vain qu'elle se tortille à en faire pitié: le gouvernement doit avoir sa part de responsabilité dans l'état général des affaires.

Quand celles-ci sont mauvaises, on ne se gêne pas pour lui en attribuer la faute. C'est toute justice, quand les choses vont bien, de reconnaître qu'il a le mérite d'y avoir contribué par sa politique et son administration.

Pour se confirmer dans son optimisme, la "Patrie" cite candidement sir Joseph Flavelle, un conservateur authentique et illustre, qui parle de "merveilleux essor de notre pays" à tous les points de vue (voir la "Patrie", du 22 octobre 1927): qui dit "qu'en 1926, nos fabrications ont donné un rendement de plus de TROIS MILLIARDS et qu'elles ont employé 570,000 personnes". Comment la "Patrie" pourra-t-elle, maintenant, répéter ses sottises sur la crise et le marasme de nos industries conduites à la ruine par la politique du gouvernement King?

Sir Joseph Flavelle pense avec raison que la spéculation ne peut servir de base à la prospérité d'un pays. "Nous ne devons pas oublier", a-t-il dit, "que nous devons vivre avec nos industries et notre commerce et non pas avec la spéculation, et qu'il doit exister partout des hommes qui s'occupent de développer ces richesses."

C'est sur ces hommes que nous devons compter. Nous avons traversé une période de grande prospérité, mais nous ne devons pas nous imaginer que cette prospérité va continuer sans cesse."

La "Patrie" se sert de cette dernière phrase pour lancer un oeil de travers au gouvernement: "Cette dernière partie des opinions exprimées par sir Joseph Flavelle, dit-elle, est évidemment un avertissement à nos gouvernants dont la politique influe tant sur la prospérité immédiate et future du Canada."

La "Patrie" est évidemment mal à l'aise devant l'évidente prospérité du pays. Ne pouvant plus décemment répéter que le gouvernement nous mène à la ruine, elle l'AVERTIT tout de même de prendre garde à lui.

Cette condescendance est plutôt drôle.

Comme mot de la fin, retenons cet aveu de la "Patrie": "La politique de nos gouvernants influe tant sur la prospérité immédiate et future du Canada."

Tiens, tiens! Mais! alors, qu'elle admette donc que la politique du gouvernement King a influé sur la prospérité toujours grandissante dont jouit le Canada depuis sept ans et qu'elle même et ceux qu'elle sert ne peuvent s'empêcher de proclamer.

WASHINGTON ET PARIS S'ENTENDENT PROVISOIREMENT

Sur la question tarifaire. — Les droits douaniers seront suspendus pendant les négociations

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 26. — Les tarifs douaniers, très élevés que le gouvernement français avait récemment imposés sur les marchandises d'importation américaine, ont été suspendus, au cours des négociations qui seront entamées pour la signature d'un traité de commerce. C'est ce qu'a déclaré ce soir M. Maurice Bokanowski, ministre du Commerce.

"Jusqu'à la fin des négociations, nous nous en tiendrons au statu quo", dit le ministre. "Je viens de terminer une entrevue avec M. Whitehouse, (le chargé d'affaires des Etats-Unis), au cours de laquelle nous avons échangé nos dernières notes échangées. Elles sont rédigées d'un ton conciliant et nous permettent d'entrevoir un accord définitif."

"Les premiers pas sont faits; nous avons créé un régime provisoire pour l'échange des marchandises au cours des négociations. En vertu des conditions de cet accord provisoire, nous accordons aux Etats-Unis les mêmes droits douaniers dont ils bénéficiaient avant la signature du traité de commerce avec l'Allemagne, si ce n'est que, dans certains cas, les taux minima accordés à l'Allemagne sont plus élevés."

SCHWARTZBARD EST ACQUITTE PAR LE JURY

Le verdict est accueilli par les applaudissements des spectateurs

FIN ABRUPT DE PROCES

L'horloger Juif était accusé du meurtre du général Petlura, chef ukrainien

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 26. — Le jeune horloger Juif, Samuel Schwartzbard, qui assassina le général Simeon Petlura, chef ukrainien séparatiste, l'an dernier, afin de venger les massacres de Juifs en Ukraine, a été acquitté tard aujourd'hui.

L'annonce du verdict fut accueillie avec des applaudissements et des pleurs de joie d'une foule énorme qui se pressait dans la Cour d'assises.

Aux abords du palais de justice, sur l'île de la Cité, en plein cœur de Paris, des milliers de personnes accueillirent favorablement le verdict, par des applaudissements, tandis que des exclamations de désapprobation partaient de la foule, poussées par des partisans et amis du chef assassiné.

A la fin des plaidoiries aujourd'hui, un avocat se lança dans une attaque à fond de l'assemblée de l'Afrique-Sud a adopté unanimement en seconde lecture, les clauses du projet de loi du drapeau national, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Après l'adoption de la mesure, le premier ministre Hertzog, l'ex-premier ministre Smuts, chef de l'opposition et sir Thomas Smartt, commissaire des travaux publics, sortirent de la salle des délibérations, bras dessus, bras dessous, aux applaudissements de la députation.

(C. P. C. via Reuter)

Le Cap, Afrique-Sud, 26. — La Chambre d'assemblée de l'Afrique-Sud a adopté unanimement en seconde lecture, les clauses du projet de loi du drapeau national, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Après l'adoption de la mesure, le premier ministre Hertzog, l'ex-premier ministre Smuts, chef de l'opposition et sir Thomas Smartt, commissaire des travaux publics, sortirent de la salle des délibérations, bras dessus, bras dessous, aux applaudissements de la députation.

Un véritable esprit d'unité dominait la séance historique de la Chambre d'assemblée convoquée aujourd'hui pour étudier le projet de loi du drapeau national, tel qu'entendu hier entre le parti nationaliste ou ministériel et le parti sud-africain ou oppositionaliste. Le parquet de la Chambre et les galeries étaient bondées de spectateurs. La princesse Alice qui accompagnait le comte d'Athlone, gouverneur général, frère du feu marquis de Cambridge, portait le deuil de son beau-frère.

Le premier ministre J. B. M. Hertzog, fit une déclaration sur les principaux points d'accord de la question du drapeau et fut fréquemment applaudi. En commençant son discours, il dit que bien que ses notes fussent rédigées en hollandais, il parlerait anglais afin que tous et chacun puissent comprendre.

En décrivant le nouveau drapeau national, le premier ministre Hertzog dit qu'il symbolisait la position de l'Union de l'Afrique-Sud comme Dominion indépendant. Pour ce qui est de l'Union Jack, le premier ministre insista sur ce point que le but du gouvernement était de tenir unis tous les citoyens de l'Afrique-Sud. Ceci, dit-il, sera le couronnement de ce qui fut accompli à la dernière conférence impériale. Toutes les classes de la population doivent réaliser la nécessité pour l'Afrique-Sud d'avoir son propre drapeau symbolisant la situation de l'Afrique-Sud et son statut.

Depuis près d'un siècle, ajouta le premier ministre, il y a eu un conflit constitutionnel en Afrique-Sud, mais l'immense majorité de la population est d'avis que cette question a été définitivement réglée.

L'ex-premier ministre Smuts félicita le premier ministre Hertzog sur la modération de son discours, digne d'un vrai homme d'état. Il se dit convaincu que le pays tout entier accepterait le compromis sur la question du drapeau national, compromis basé sur une paix honorable et durable.

L'hon. Dr D. F. Melan, ministre de l'Intérieur, que l'on disait irrémédiablement opposé à tout compromis sur la question du drapeau, exposa nettement sa position en proposant la seconde lecture du projet de loi, mais suggérant que la fête nationale de l'Union "soit un jour anniversaire, où les deux races se tendraient la main pour la première fois."

L'Union de l'Afrique-Sud fut décrétée le 31 mai 1910.

L'assemblée adopta la seconde lecture du projet de loi, unanimement.

Le premier ministre Hertzog, l'ex-premier ministre Smuts, et Sir Thomas Smartt, commissaire des Travaux Publics, quittèrent alors la chambre bras dessus, bras dessous.

260 PERSONNES SE TUENT DANS UN ACCIDENT FERROVIAIRE

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 26. — Le correspondant de la compagnie Exchange Telegraph à Vienne mande que 260 personnes se sont tuées, quand un convoi de voyageurs a effectué un plongeon dans un précipice entre Sarajevo et Moslar, Rougo-Slavie.

Un passage étroit pour le chemin de fer circule dans un district montagneux entre Sarajevo et Moslar.

Il traversa le mont Ivan Plana (3,172 pieds) grâce à un tunnel, franchit plusieurs rivières et ensuite effectua une descente dans la vallée aride de Narenta, par un défilé et près de Moslar, il passe sur les bords du précipice du mont Velez (6,225 pieds).

LA VENTE DES PROPRIETES PAR LE SHERIF

C'est vendredi matin, le 27 que nous publierons la liste officielle des propriétés qui seront vendues par le shérif pour taxe dues à la ville.

HERTZOG SIGNE LA PAIX AVEC LE GEN. SMUTS

Les deux adversaires quittent la Chambre bras dessus, bras dessous

LE DRAPEAU NATIONAL

Il est adopté en seconde lecture, à l'unanimité des députés présents

(C. P. C. via Reuter)

Le Cap, Afrique-Sud, 26. — La Chambre d'assemblée de l'Afrique-Sud a adopté unanimement en seconde lecture, les clauses du projet de loi du drapeau national, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Après l'adoption de la mesure, le premier ministre Hertzog, l'ex-premier ministre Smuts, chef de l'opposition et sir Thomas Smartt, commissaire des travaux publics, sortirent de la salle des délibérations, bras dessus, bras dessous, aux applaudissements de la députation.

Un véritable esprit d'unité dominait la séance historique de la Chambre d'assemblée convoquée aujourd'hui pour étudier le projet de loi du drapeau national, tel qu'entendu hier entre le parti nationaliste ou ministériel et le parti sud-africain ou oppositionaliste. Le parquet de la Chambre et les galeries étaient bondées de spectateurs. La princesse Alice qui accompagnait le comte d'Athlone, gouverneur général, frère du feu marquis de Cambridge, portait le deuil de son beau-frère.

Le premier ministre J. B. M. Hertzog, fit une déclaration sur les principaux points d'accord de la question du drapeau et fut fréquemment applaudi. En commençant son discours, il dit que bien que ses notes fussent rédigées en hollandais, il parlerait anglais afin que tous et chacun puissent comprendre.

En décrivant le nouveau drapeau national, le premier ministre Hertzog dit qu'il symbolisait la position de l'Union de l'Afrique-Sud comme Dominion indépendant. Pour ce qui est de l'Union Jack, le premier ministre insista sur ce point que le but du gouvernement était de tenir unis tous les citoyens de l'Afrique-Sud. Ceci, dit-il, sera le couronnement de ce qui fut accompli à la dernière conférence impériale. Toutes les classes de la population doivent réaliser la nécessité pour l'Afrique-Sud d'avoir son propre drapeau symbolisant la situation de l'Afrique-Sud et son statut.

Depuis près d'un siècle, ajouta le premier ministre, il y a eu un conflit constitutionnel en Afrique-Sud, mais l'immense majorité de la population est d'avis que cette question a été définitivement réglée.

L'ex-premier ministre Smuts félicita le premier ministre Hertzog sur la modération de son discours, digne d'un vrai homme d'état. Il se dit convaincu que le pays tout entier accepterait le compromis sur la question du drapeau national, compromis basé sur une paix honorable et durable.

L'hon. Dr D. F. Melan, ministre de l'Intérieur, que l'on disait irrémédiablement opposé à tout compromis sur la question du drapeau, exposa nettement sa position en proposant la seconde lecture du projet de loi, mais suggérant que la fête nationale de l'Union "soit un jour anniversaire, où les deux races se tendraient la main pour la première fois."

L'Union de l'Afrique-Sud fut décrétée le 31 mai 1910.

L'assemblée adopta la seconde lecture du projet de loi, unanimement.

Le premier ministre Hertzog, l'ex-premier ministre Smuts, et Sir Thomas Smartt, commissaire des Travaux Publics, quittèrent alors la chambre bras dessus, bras dessous.

CAROL ADMET L'AUTHENTICITE DE CES LETTRES

Qui furent trouvées en possession de M. Manoilescu à Bucharest

UNE PROCLAMATION

Au peuple roumain. — Le gouvernement en ordonne la suppression

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 26. — L'ex-prince héritier Carol de Roumanie, actuellement à St-Malo, France, a confirmé la nouvelle que M. Manoilescu, ex-sous-ministre des Finances dans le cabinet Averescu, arrêté à Bucharest, était porteur de certaines lettres écrites par lui aux chefs des partis politiques de Roumanie, y compris le premier ministre Bratiho.

"Son arrestation constitue une provocation directe à l'opinion publique, dit Carol, et un attentat à la liberté."

Il ajouta que les lettres adressées aux chefs de partis avaient pour but de porter à l'attention du public la déclaration qu'il fit après la mort de son père, le roi Ferdinand, proclamation qui fut supprimée par le gouvernement roumain.

"Les chefs de partis", ajouta Carol, "me demandèrent une confirmation de cette proclamation, afin que le peuple puisse comprendre la situation. C'est le gouvernement lui-même qui provoque le débat au sujet de la dynastie, parce qu'il se refuse à en autoriser la libre discussion. Le gouvernement a assumé une lourde responsabilité en arrêtant Manoilescu et il en subira les conséquences. Puiss- Dieu protéger mon pays et lui donner la sagesse d'agir dans le meilleur de ses intérêts. C'est tout ce que je désire."

Carol a résumé en quelques mots le contenu de ces lettres:

"Les récents événements et les dépêches de source officielle et officieuses d'origine roumaine me forcent à mettre de côté la réserve que je me suis imposée depuis longtemps. En juillet dernier, plusieurs jours après la mort de mon père bien-aimé, je dis quelques déclarations que je voulais faire connaître au peuple roumain. La publication de ces communications, parus dans "Le Matin" du 31 juillet fut prohibée en Roumanie. On les supprima à arbitrairement certains chefs de partis qui en prirent connaissance doutèrent de leur authenticité et me demandèrent de la confirmer."

"De plus, un communiqué du gouvernement roumain, publié au mois dernier pour l'usage des journaux de la presse étrangère, dit que ces déclarations n'avaient pas produit l'effet qu'on en attendait, alors que de fait, le pays n'en avait pas même pris connaissance."

"Plus récemment encore, dans un manifeste public dans toute la Roumanie et dans les pays étrangers, je fus personnellement attaqué bien que je n'aie jamais attaqué personne, bien que j'aie une qualité d'être humain, j'en avais certainement le droit."

"Mon éducation, acquise avec un certain but en vue, m'a appris de m'élever au-dessus des passions et luttes politiques. Elle m'a enseigné à ne m'arroger que le seul droit de servir, par-dessus toute chose, les meilleurs intérêts de mon pays."

"Ayant donné la déclaration que je dis dans le temps et les faits précités, je prétends tout à fait élémentaire que mes déclarations soient portées à la connaissance de mon pays afin que le peuple ait l'avantage de les juger librement."

MGR ROULEAU SERAIT ELEVE AU CARDINALAT

L'archevêque de Québec est mentionné comme futur prince de l'Eglise

NOMINATION EN DECEMBRE

Lors du consistoire précédant la fête de Noël. — Une quasi certitude

(Dépêche spéciale)

Québec, 26. — Les autorités religieuses locales ont reçu de Rome d'autres renseignements à l'effet que d'ici quelques semaines, un prêtre canadien serait élevé au Sacre Collège romain. La nouvelle, qui provient de source autorisée, serait à l'effet que Sa Grandeur Mgr R.-M. Rouleau, archevêque de Québec, succéderait à feu le cardinal L.-N. Bégin. Ce serait le troisième cardinal canadien à l'Eglise catholique du Canada. Les deux premiers cardinaux furent Leurs Eminences les cardinaux Taschereau et Bégin. Il apparaît que la nomination sera faite lors du prochain consistoire qui aura lieu quelque jours avant la Noël. Pour ce qui est de la nomination d'un successeur à feu Mgr Emard, d'Ottawa, l'on mentionne encore le nom de Sa Grandeur Mgr Rheaume, évêque de Halifax, ou celui de Mgr Courtenay, évêque d'Alexandria.

L'ADMINISTRATION CIVIQUE DE QUEBEC SERAIT CHANGÉE

Québec, 26. — Lorsque la cité de Québec soumettra des amendements à sa charte on demandera des pouvoirs d'emprunt, à la prochaine session de la législature, l'on a appris aujourd'hui que le gouvernement et les députés intéressés dans les affaires civiques avertissent les édiles québécois que d'ici peu, des dispositions

UN PREVENU QUI A 43 ENFANTS

(Dépêche de la Presse Associée)

Sheridan, Wyo., 26. — Un Mexicain du nom de Julian Chavez s'est vu déposséder d'un terme d'emprisonnement, sous prétexte qu'il avait 43 enfants à faire vivre.

Chavez avoua avoir poignardé Joe Stua sur un ranch près d'ici et il fut condamné à purger une sentence d'emprisonnement, mais cette sentence fut suspendue.

Deux automobiles remplies d'enfants stoppèrent aux abords du palais de justice et la petite famille se dispersa dans les couloirs du palais de justice. Après s'être assuré de la véracité de l'assertion de Chavez, le tribunal suspendit la sentence. Il prétend que tous ces enfants sont bien les siens. Il est âgé d'environ 60 ans.

LE FEDERAL NE PEUT INTERVENIR DANS CE DOMAINE

Déclare l'hon. M. King à une députation féminine, à Ottawa

DROITS PROVINCIAUX

La constitution accorde aux provinces, une sphère particulière de législation

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, Ont., 26. — Le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'outrepasser les bornes de sa juridiction ou d'intervenir de quelque manière, dans la juridiction, qui, en vertu de notre constitution, a été donnée à la province de Québec, ou toute autre province du Dominion.

C'est ce qu'a répondu cet après-midi, l'honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, à une députation de l'Alliance Canadienne du Suffrage Féminin du Québec, qui demandait au gouvernement fédéral d'agir en quelque sorte, afin d'accorder le droit de suffrage provincial aux femmes de cette province.

"Je crains", ajouta le premier ministre, "que le gouvernement de la province de Québec ne soit pas enchanteré que nous lui dictions sa conduite dans un tel cas". Ceci ne veut pas dire cependant que le gouvernement fédéral n'est pas sympathique à la requête de la députation; mais l'on doit se rappeler, qu'en vertu de la constitution de notre pays, certains droits ont été octroyés au parlement fédéral, tandis que d'autres tombent sous la juridiction des gouvernements provinciaux respectifs. Les femmes ont droit de vote aux élections fédérales; mais le gouvernement fédéral ne peut aller à l'encontre des droits des provinces, quant à la question de savoir si les femmes peuvent voter aux élections provinciales."

"Je crois que vous vous êtes adressé au mauvais tribunal", interrompit l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice. Les provinces ont entière juridiction dans leur sphère, tout comme le gouvernement fédéral dans les limites qui lui ont été assignées en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Mlle Idola St-Jean, de Montréal, parlant au nom de la députation, demanda que les femmes de la province de Québec puissent jouir des mêmes droits de citoyenneté que celles des autres provinces. Dans les autres provinces, dit-elle, les femmes ont le droit d'exercer le suffrage, mais dans la province de Québec, le droit de voter aux élections provinciales. Pourquoi les femmes de la province de Québec, dit-elle, "seraient les seules à être privées de leurs droits?"

Deux requêtes au gouvernement provinciales de Québec n'ont eu aucun succès. La question du droit de suffrage aux femmes dans les élections provinciales est une d'importance nationale, dit-elle, et elle devrait être abordée lors de la prochaine conférence interprovinciale. Mlle St-Jean insista que le gouvernement fédéral envisage cette question au point de vue constitutionnel afin que les femmes du Québec puissent obtenir la franchise électorale aux élections provinciales.

L'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, et l'honorable P. J. A. Cardin, ministre de la Marine et des Pêcheries, étaient aux côtés de MM. King et Lapointe pour recevoir la députation. Outre Mlle St-Jean, Mme G. de Rouen et Mme Calixte Leboeuf, de Montréal, représentaient l'Alliance Canadienne du Suffrage Féminin.

Après avoir échangé quelques paroles de bienvenue, les ministres se dirigèrent vers la tribune. Puis la navire français "Formose" arriva de même que d'autres navires anglais, hollandais et italiens qui entourèrent le paquebot endommagé.

Avec une rapidité étonnante, les marins descendirent les embarcations à la mer et recueillirent les passagers du paquebot. La présence d'un si grand nombre de navires sauveteurs contribua à rassurer les passagers, alors que le "Mafalda" dans le temps s'embrasait rapidement.

Les messages sans-fil donnant la version du désastre disaient qu'il y avait 1,150 passagers à bord.

LES VICTIMES DU NAUFRAGE SONT AU NOMBRE DE 68

Sur un total de 1,238 passagers et hommes d'équipage. — Navires à la rescousse

CAUSE DU DESASTRE

Une explosion se produisit à bord et le navire continua sa route vers la rive

(Dépêche de la Presse Associée)

Rio de Janeiro, 26. — Le paquebot italien "Principessa Mafalda", qui avait quitté Gênes, Italie, avec plus de mille passagers à son bord, dont plus de 800 émigrants italiens à destination de la terre promise de l'Amérique Latine, repose au fond de l'océan au large de la côte du Brésil.

Les navires qui ont répondu aux signaux de détresse du "Mafalda" ont recueilli à leur bord la majeure partie des passagers au nombre de 998 et de l'équipage au nombre de 240, moins 68 personnes disparues.

Le navire a sombré à environ 80 milles de Porto Sagura, port dans l'Etat de Bahia.

Il était environ 7 heures 15 hier soir quand les signaux de détresse du "Mafalda" furent captés par plusieurs navires non éloignés. Il était l'heure où le repas venait de se terminer et que les Italiens se disposaient à célébrer leur arrivée sur les rives du pays qu'ils devaient adopter pour leur nouvelle patrie.

La mer était calme et la nuit claire; le navire endommagé flotta plusieurs heures, tandis que les navires sauveteurs filaient à toute vapeur vers l'endroit de la catastrophe. Le "Mafalda" sombra vers 11 heures.

Les paquebots "Alhena", "Formosa", "Empire Star", "Avelona", "Rosetti" et d'autres contribuèrent à la tâche de sauver les passagers du "Mafalda" et de recueillir les survivants réfugiés dans des petites embarcations ou s'agrippant à des épaves. Le "Alhena" a transmis un message sans-fil ce soir disant qu'il avait 500 survivants à son bord et qu'il arriverait à Rio de Janeiro demain.

Le "Empire Star" en aurait sauvé 185, le "Formosa" 110 et le "Rosetti" 150.

Les rumeurs varient quant à l'envoi du premier signal de détresse par le paquebot "Mafalda". D'aucuns prétendent que le premier appel fut transmis à 3.14 heures dans l'après-midi. Ce ne fut cependant que quatre heures plus tard, que les navires en mer purent capter ses signaux.

Le premier navire à arriver sur les lieux de la tragédie fut le vapeur français "Formose". Il apparut vers les huit heures et commença immédiatement son travail de sauvetage. Les autres vapeurs répondirent promptement à l'appel, et l'un d'eux aurait mis des câbles à bord du "Mafalda" afin de sauver le navire.

Des chaloupes de sauvetage furent lancées à la mer non seulement du "Mafalda" mais aussi des autres vaisseaux, et des recherches minutieuses furent faites quelques heures plus tard après qu'un aussi grand nombre possible de naufragés aient été sauvés.

Pendant plusieurs heures, le "Principessa Mafalda" se dirigea en droite ligne. Puis la navire français "Formosa" arriva de même que d'autres navires anglais, hollandais et italiens qui entourèrent le paquebot endommagé.

Avec une rapidité étonnante, les marins descendirent les embarcations à la mer et recueillirent les passagers du paquebot. La présence d'un si grand nombre de navires sauveteurs contribua à rassurer les passagers, alors que le "Mafalda" dans le temps s'embrasait rapidement.

Les messages sans-fil donnant la version du désastre disaient qu'il y avait 1,150 passagers à bord.

Les enfants devront être vaccinés à Ottawa

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, Ont., 26. — Le bureau d'hygiène municipale a décrété aujourd'hui la vaccination obligatoire pour tous les enfants d'Ottawa, dans la campagne entreprise afin d'enrayer l'épidémie bénigne de petite vérole qui sévit dans cette ville.

L'étrangleur de Winnipeg jugé mardi

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Winnipeg, 26. — Le procès de Earl Nelson, l'étrangleur présumé de Winnipeg, qui est actuellement en prison attendant de subir son procès pour la mort de deux jeunes femmes de cette ville, sera le premier à venir sur le rôle des assises d'automne prochain. La Couronne n'a pas moins de 51 témoins et elle espère que l'audition des témoignages sera terminée vendredi au plus tard.

UNE SURPRISE DE DISPLAY,

HIER, A LA PISTE LAUREL

Le pur sang de l'écurie W. J. Salmon, a battu Bostonian et Jock dans le Handicap "Magothy". — La division des deux ans à Polish. — Flora M., à la dernière course a payé \$96.90.

NEW-YORK, LATONIA, CHICAGO

Laurel, Md. 26. — Display, appartenant à l'établissement Walter J. Salmon, a gagné le Handicap "Magothy" cet après-midi à la piste de Laurel. Ce numéro, ouvert à la division des deux ans et plus réunissait sept partants et Bostonian a fini deuxième tandis que le favori Jock a dû se contenter du troisième rang. Le vainqueur avait été acheté des pions et rapporta \$30.60, pour la mise habituelle.

La bourse Oakland, la quatrième épreuve à l'affiche, a été gagnée par Polish avec Balko et Cayuga comme deuxième et troisième respectivement.

Les favoris n'ont pas eu beaucoup de chance et après-midi le plus gros succès de la matinée a été rapporté par Flora M., à la dernière course, qui a payé \$96.90 pour la mise habituelle.

Résultats des courses de cet après-midi: Première course, Steeplechase, 2 milles. — 1. Endicott, 124. Cheyne, 12.30. 4.00. 3.00. 2. Light House, 139. C. Smoot, 5.30. 3.80. 5. Mantoni, 140. G. Smoot, 2.70. Temps 4.04-4.5.

Deuxième course, 5 1/2 furlongs. — 1. Imperator, 113. Jenner, 8.70. 4.30. 3.80. 2. Kentucky Co., 118. Morris, 5.50. 4.80. 3. Belfa Martin, 115. Ely, 7.30. Temps 1.50-1.55. 3.00-3.05.

Troisième course, 1 1/4 milles. — 1. Missionary, 112. Josiah, 6.20. 4.00. 3.50. 2. King O'Neill H., 112. 4.20. 4.00. 3. Know Me Gnome, 112. 4.70. 4.30. Temps 1.48. 1.50-1.55.

Quatrième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Cinquième course, 1 1/4 milles. — 1. Display, 123. Maib, 10.60. 4.60. 4.40. 2. Bostonian, 114. Workman, 8.40. 4.10. 3. Jock, 114. Huff, 2.80. Temps 1.44-1.45. 1.50-1.55.

Sixième course, 6 furlongs. — Lady Marie, 102. Jackson, 7.80. 4.70. 3.10. 2. Storm King, 116. Huff, 8.80. 2.60. 3. Lounger, 118. Workman, 2.50. Temps 1.42-1.45. 1.50-1.55.

Septième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Huitième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Neuvième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Dixième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Onzeième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Douzième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Le résultat des courses de cet après-midi: Première course, 6 furlongs. — 1. Stereoclean, 114. Gem of the Ocean, 115. Little Estate, 115. True Love, 115. 1.30. 1.15. 1.10. 2.00-2.05.

Deuxième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Troisième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Quatrième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Cinquième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Sixième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Septième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Huitième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Neuvième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Dixième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Onzeième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Douzième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Boy Scout 104, Lionne 95, Watch The Time 100, Jingle 101, Marengo 151, Firewater 89, Belpre 105, Open Hand 105, Browne 105, Saxony 98, Acker 105, Street 105, Snapper 103, Jack Morgan 105, Donna Santa 103, Margie K. 101, Prince Direct 109, Fehrah 100.

Quatrième course, 5 furlongs. — Sturdy Stella 105, Lieut. Seth 100, Cold Cream 100, Twinkling 105, Seecree 100, Gotham 112, Flaherty 107, Tyrol 107, Elizabeth 116.

Cinquième course, 6 furlongs. — Quicken 108, a-Wacker Drive 111, Noine 114, Edgewater 111, b-Downs 111, Sandrine 111, Seventeen 111, Tommy Tackle 109, Aviator 109, b-Miss Fire 108, a-Cecilia 108, b-Dancing 108.

Sixième course, 6 furlongs. — Mary Connors 102, Follow Me 105, Home d'Or 105, Uncle Seth 105, Nacome 102, Paul Weidel H. 105, Chas J. Craigville 110, George Dever 100, Rim 105, Private Seth 110, Quinham 110, Star Dust 102, Boozie Beyer 106, Neat Girl 97, Brunswick 110, Femman 105, Merry Chase 97, Jimmie Trinz 105.

Septième course, 1 1/4 milles. — Hawk Eye 104, Highland Club 102, Bramfield 103, Treasurer 109, Mart Bunch 108, Sweet Money 111, Nose Dive 101, Jeanette S. 94, Battleground 106, Stoneage 109, Job 109, The Hangman 92, Nettie Sweep 103, Press Gang 98, Levoy 109, Silver Wings 105, Pat Field 97, Samaron 114.

Huitième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Neuvième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Dixième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Onzeième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Douzième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

LES INSCRITS A LATONIA

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 6 furlongs. — Forebee 105, Belham 112. Little Rummy 115, Silent Jack 115, Kissin Kin 112, Adams Apple 115, Patsy H. 107, Otolonia 112, Lady Julie 112, Don T. 115, Queen Royal 107. Key.

Troisième course, 1 1/4 milles. — King Gold 115, High Storm 115, Broad Silk 110, Rock Crusher 115, Wager 112.

Quatrième course, 6 furlongs. — Renovation 116, Blackgate 108, Piccadilly 114, Marconi 116, Henry Harr 105, Volante 118, Sandy Hatch 114, Prince Ronald 112, Orator 112, Anacanda 109.

Cinquième course, 1 1/4 milles. — Bill Har 113, Peter Farley 108, Malt 113, Kivi 113, Princess Darrell 110, Tobie 100, Tipso Sahib 113, Lathrop 113, Watchful 113, Blüthen 108, Joe Stanzas 113, Stars and Stripes 113, Barbara Palmer 110, Rusovia 108, Diver 108, Two Pats 108, Bolivar Bond 113, Longchamps 113.

Sixième course, 6 furlongs. — Clear Blind 104, Stepping 102, Hush Dear 101, Easter Steppings 118, Old Times 101, Golden Bracket 113.

Septième course, 1 1/4 milles. — 1. Canaan 109, Queen Towton 108, San Ute 113, Aclena 100, Florian 108, Mike Hall 108, Nor'easter 108, Rhinoc 113, Tempest 108.

Huitième course, 6 furlongs. — Step Along 117, Keith 103, Mally Jane 114, Less K. 103, Sweet Way 100, Teak 114, Bombay 115, Waffles 103, Hot Spot 112, Governor Pratt 103, Barrabas 115.

Neuvième course, 1 1/4 milles. — Susan Rebecca 109, Breatplate 111, Rank 108, The Rose 103, Helen Carter 105, Loretta Brooks 109, The Engineer 106, Parole H. 110, Super-fan 107, Brunett 109, Wackray 108, Friend 110, Seagrave 108, Jealous 109.

Dixième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Onzeième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

Douzième course, 1 1/4 milles. — 1. Polish, 106. Huff, 15.10. 9.00. 6.10. 2. Balko, 103. J. Callahan, 12.90. 7.90. 3. Cayuga, 118. W. Harvey, 6.10. Temps 1.12-1.15. 2.00-2.05.

LES INSCRITS A NEW-YORK

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, environ 6 furlongs. — Rhyme and Reason 118; Pells 118, Boon 118, Vacation 118, Kito 113, Star Rocket 118, Effie 117, General 118, Sun Baby 110, Beowulf 113, Skaver 118, Omrah 118, Campbell 101.

Deuxième course, 1 1/4 milles. — Belphazina 112, Evader 101, St. John 110, Duckling 107, St. Galahad H. 110, Dubler 115, Doughnut 115, John Johnson Jr., 115, Last Blue, 107, Rosette H. 115, Platte 107, Spring 110, Vio 107, Flying Chief 115, Kings Ransom 115, Wishing Stone 115.

Troisième course, environ 6 furlongs. — Turkey Neck 100, Apostle 121, Polystrate 112, Guinea Hen 114, Fantastic 109, Needle Gun 121, Fable Pride 119, Clairdine 105, Royal Mate 103, Bull Run 124, Accomplish 111, Flag of Truce 121, Corsican 100, Doctor Wilson 105, The Cossack 105, Dignus 124, Tin Hat 112, Orbit 124, Enchid 131, Myra M. 115, Cherry Brook 105.

Quatrième course, 1 1/4 milles et 70 verges. — Light Carbine 106, Premier 97, Black Panther 102, Cherry Pie 109, Cheops 115, Bonnie Khayman 95, High Star 102, Cloudland 106, Flippant 100.

Cinquième course, 1 1/4 milles et 70 verges. — Louvain 118, Pop Bell 115, Royal Charge 110, Bright Steel 121, Donetta 115, Padraig 118, Miniatur 107, Mohor 115, Hat Brush 115, Patriarch 115, Cerulean 121, Priceman 116, Tamiami Trail 115.

Sixième course, 5 furlongs. — Tulia 118, Ratification 118, Spectacular 118, Heloise 118, Valry 118, Sin 118, Antidote 118, Helentina 118, Miss Simplicity 118, Hazard 118, Chinchilla 118, Marcarra 118, Jacqueminot 118, Pretense 118, Gayoso 118, Noon Joy 118, Pamona 118, Pearlina 118, Gay Kitty 118.

Septième course, 1 1/4 milles. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Dixième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Onzeième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

Douzième course, 6 furlongs. — 1. Ernie 109, Froggato, 114.66. 2.40. 9.80. 3. Her Ladyship 106, Laucher, 27.00. 13.20. 3. Canberia 106, W. Garner, 3.40. Temps 1.12-1.35. Aspinwall Girl, Pendleton, Miss Furbelow, Front Row, Elmore C. Constance, Goldiva, Storm Signal, Miss Smarty ont aussi couru.

LES ENTRIES A CHICAGO

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi:

Première course, 6 furlongs. — Delphi 107, Clydella 107, McIntosh 110, Jacobean 105, White Lights 107, Wapiti 105, Queen Chin 102, R. J. 105, Judge Dailly 109, R. Confidence 109, Bashka 110, Miss Mischief 102, Antiquarian 110, Loyal H. 105, Noko 100, Sloan 100, Selts Premium 107, Sobrore 97.

Deuxième course, 5 furlongs. — Jackie Boy 112, Sun Off 112, Valclair 112, Paprika 112, Morocce 112, Colonel Drage 112, Princely 112.

LE CLUB CANADIEN SERA

A L'OEUVRE LE 8 NOVEMBRE

Le Bleu Blanc Rouge débutera par une partie d'exhibition à Stratford, de la Ligue Canadienne. — Léo Lafrance a pris part à la pratique d'hier. — Holway et Touhey retourneront dans l'Ontario.

On a annoncé, hier, qu'il avait été définitivement décidé que le Canada jouerait sa première partie de hockey le 8 novembre à Stratford, Ont. Le club aura sa semaine de pratique avant son voyage, de sorte qu'il devrait être en assez bonne condition pour faire face aux anciens compagnons de Howie Morez.

Le gérant Cecil Hart, a aussi déclaré qu'il avait eu des nouvelles de Herb Gardiner et il est maintenant convaincu que le cas du joueur de défense est réglé. Il s'attend à ce qu'il soit ici lundi matin. Gardiner a passé l'été au grand air, faisant du travail pour le département de construction du Pacifique Canadien, et naturellement le grand air n'a pas du lui nuire, de sorte qu'on s'attend à ce qu'il arrive en bonne forme.

Les joueurs du Bleu Blanc Rouge ont fait de l'exercice, hier matin, y compris Léo Lafrance, qui est arrivé tard mardi soir. A l'heure qu'il est en excellente condition et qu'il espère connaître l'une de ses plus brillantes saisons. Le Canadien s'était assuré services l'an dernier, mais pour des raisons particulières, le Bleu Blanc Rouge lui a permis de demeurer chez lui. Toutefois cette saison, Cecil Hart lui a écrit, lui demandant de se reporter aux quartiers du club.

Lafrance était parti de chez lui il y a environ quinze jours, mais il est allé à une partie de chasse, ce qui explique comment le gérant du Bleu Blanc Rouge n'a pas eu de ses nouvelles pendant un certain temps. Lafrance est un joueur d'aile gauche. Il pourra remplacer Aurèle Joliat. Gaudreault, l'autre recrue du Canadien, est aussi un joueur d'aile gauche.

Tous les joueurs assistaient à la pratique d'hier à la maison d'Albert Gauthier, qui a l'exception de Cobb et des autres, étaient présents, même Menta, M. Louis Letourneau, l'un des propriétaires du Bleu Blanc Rouge, assistait aussi à la pratique. Il a déclaré qu'il est très content de son équipe. Il a une grande confiance en tous les joueurs qui, dit-il, assistent régulièrement et sans se faire prier à toutes les pratiques du club.

Albert Ledue et Gizzy Hart ont perdu chacun quatre livres depuis le commencement de la saison, tant que Joliat et Gagné ont pris chapeau.

Le tournoi de golf pour les officiers et les joueurs du Canadien aura lieu cet après-midi. Les joueurs laisseront l'hôtel Windsor à 11.30 afin de se rendre à Lachine où ils joueront sur le terrain du Forest Hills.

M. Fred Lanthier, sportsman bien connu, a donné une superbe horloge comme prix pour le tournoi de golf de demain. Il y a six prix.

LES MONTREAL A L'OEUVRE

Deux des joueurs du club Montréal qui sont à l'entraînement seront renvoyés à Stratford, cet hiver, a déclaré le président James Strachan, hier après-midi. Ceux-ci sont Toots Holway et Bill Teuchy. M. Strachan a ajouté qu'il est pratiquement certain qu'Emma et René Fournier passeront la saison ici.

Dix-sept joueurs ont pris part à la pratique du club de hockey Montréal, Eddie Gerard, gérant du club local anglais, a consenti sur la demande de tous ses hommes à les laisser pratiquer pendant une heure sur la glace. Les joueurs anglais pratiquent ferme et ils seront en excellente forme lors de l'ouverture de la saison. Tous font l'impossible afin de pouvoir faire partie de l'équipe. Les nouveaux surtout, travaillent avec ardeur, et il est très intéressant de les voir à l'entraînement.

Eddie Gerard annoncera dans quelque temps quel sera son alignement régulier. On croit déjà savoir que Jimmy Ward, à la droite du For William, prendra la place du Punch Broadbent. Red Dutton jouera sur la défense avec Munro. Stewart jouera au centre mais il retournera sur la défense lorsque la suspension d'un mois de Hooley Smith prendra fin. Ce dernier jouera au centre avec Ward et Seibert sur les ailes.

DAVE CAMPBELL A NEW HAVEN

Dave Campbell, ran dernier de Victoria et du Northern Electric, a reçu une offre pour aller au club New Haven et il l'a fallu malheureusement. Il lui faudra deux ou trois jours pour régler ses affaires. Si comme il est presque certain, Campbell va jouer avec le New Haven il partira vendredi.

Campbell est âgé de 29 ans et pèse 195 livres. Il a été fort brillant l'an dernier et est en mesure de rendre de précieux services. En 1924, Campbell a pratiqué avec le Canadien, mais n'a pas été engagé. Il a eu ensuite beaucoup de difficulté à obtenir sa carte d'amateur et il lui a fallu malheureusement les tribunaux pour l'obtenir.

Le club New Haven avait aimé à engager un joueur canadien-français et il avait jeté son dévolu sur Brunet, étoile de défense de l'équipe de la Banque Canadienne Nationale, mais pour l'obtenir il lui aurait fallu demander la permission du Canadien dans le territoire de qui il se trouve et il a préféré se passer de Brunet qu'il a demandé.

McLARNIN A LIVRE DE BONS COMBATS, CETTE ANNEE

D'un autre côté son record n'indique pas qu'il possède le "punch" traditionnel et de la surprise de sa victoire contre Louis Kid Kaplan. — Une belle chance pour Frenchy Bélanger.

Le knock-out que Jimmy McLarnin a remporté contre Louis Kid Kaplan, la semaine dernière à Chicago, a causé une surprise énorme dans le monde pugilistique. Le vainqueur de l'ancien poids plume de l'univers semble inconnu ici et plus nous ont demandé de ses nouvelles.

McLarnin vient de la Côte du Pacifique où il a livré de bons combats. Il a débuté en 1923 et à date nous lui comptons 47 combats avec le sommaire suivant:

Gagnés par knock-out 4
Gagnés par décision 35
Parties nulles 3
Perdu par décision 5

Total 47

Ce qui nous a le plus surpris est que McLarnin a gagné par knock-out. Si on nous avait dit que McLarnin avait des chances de l'emporter par décision, nous n'aurions pas trop douté. Mais jamais nous n'aurions pu croire qu'il avait des chances de mettre comme Kaplan hors de combat.

Nous sommes d'avis que Kaplan a été pris par surprise. Il n'a pas dû prendre son adversaire au sérieux et il ne devait pas s'être préparé pour un dur combat. D'un autre côté, ceci revient toujours à ce que nous avons souvent déclaré, qu'il n'est pas bon de se méier trop tôt avec les boxeurs qui viennent de la Côte du Pacifique.

L'an dernier, nous avions attiré l'attention de nos lecteurs lorsque Dundee est allé en lutte contre Ed-Ed Roberts, en Californie. Et les événements nous ont donné raison car Dundee, qui est maintenant champion poids moyen de l'univers, avait été mis hors de combat. Il y a de bons hommes dans l'ouest et il arrivera bien encore que nos boxeurs de l'est iront s'y faire prendre par surprise.

McLarnin n'a pas perdu de bataille cette année et voici le résumé de ses activités:

22 février. — Partie nulle de 10 rounds avec Tommy Cello, à San Francisco.

5 avril. — Obtenus la décision contre Tommy Cello dans un combat de 10 rounds à Los Angeles.

6 mai. — Knock-out Freeman Black en 7 rounds, à San Diego.

26 mai. — Obtenus la décision sur Johnny La Mar dans un combat de 10 rounds à Hollywood.

18 octobre. — Knock-out Louis Kid Kaplan en 8 rounds à Chicago.

RADIO

EMISSIONS LOCALES

Poste CKAK, 411
Ce matin, programme ordinaire de l'avant-dernière nouvelles inédites, prix d'ouverture de la Bourse, menu de la "ménagère" du poste et programme musical sur Viva-Tonal, de la compagnie Columbia. Le programme qui suit sera irrégulier:
1—Orchestre "Danube Bleu" (valse)
2—Piano "Swanee Shore" Art. Kahn
3—Chanson "La chanson du Bonheur" J.-R. de Bellevue
4—Violoncelle "Le Cygne"
Felix Salmond
5—Chant "The Two Grenadiers" Fraser Gange
6—Fox Trot "Barbara"
Paul Specht et orchestre
A midi, matinée musicale du poste CNRM. Il y aura également une causerie par M. Claude Melançon, publiciste français des chemins de fer Nationaux.
Le programme musical suivant sera diffusé lors de cette matinée:
Chant: "Caro mio Ben" (Gloriani)
Chant: "Le retour des promesses" (Dessauer)
Piano: "Longing for Home" (Jungmann)
Chant: "Sylvia" (Speaks)
Chant: "Chanson de Florian" (Godard)
Chant: "Come Lassies and Lads" (arrangements de Ch. Mann) (Mélodie du XVIIIe siècle)
A 7 h. p.m., demain soir, musique en dinant du trio de l'hôtel Windsor, dirigé par M. Raoul Duquette, violoncelle, directement de la salle à manger principale de l'hôtel.
A 8 h. p.m., grand concert de studio sous les auspices de la maison Layton. Les parrains de ce concert sont assez connus pour que les radiophiles soient assurés d'entendre ce qui compte de mieux parmi les artistes de la métropole et comme choix de programme.
A 9 heures p.m., cinquième concert du trio Kellert, directement du Grill-Arcade de la maison Henry Morgan. Le programme comporte plusieurs œuvres classiques.
A 10 h. p.m., les radiophiles entendront une brève causerie sur les livres par M. Victor Morin, président de la Société historique de Montréal. Le nom du conférencier est la garantie du succès et de l'intérêt que présentera cette causerie. Les radiophiles apprendront à connaître ainsi quelques-uns de nos auteurs du terroir et à les apprécier à leur juste valeur. Ils pourront en même temps élaborer tout un programme de lecture.
Le programme de musique de danse de Danny Hayes et de son orchestre, directement du grill de l'hôtel Windsor, terminera cette intéressante soirée.

Postes Américains
WJZ—New-York—454.3
7 h. p.m. Bill Whipple
8 h. 15. Concert.
8 h. Radiotrons R. C. A.
9 h. Chanteurs Morley.
10 h. Heures Spotlight.
10 h. 30. Orchestre de l'hôtel Manhattan.

KDKA—East Pittsburgh—950 kilocycles
6 h. p.m. Diner-concert.
8 h. Radiotrons R. C. A.
9 h. De WJZ.
9 h. 30. Heures spotlight.
KYW—Chicago—570 kilocycles
6 h. 32 p.m. Concert de l'hôtel Congress.

8 h. Blue Net Work.
9 h. 30. Concert à l'hôtel Congress.
10 h. 32. Orchestre de l'hôtel Congress.
WBZ—Springfield—900 kilocycles
6 h. 03. Récital d'orgue à l'hôtel Statler.

6 h. 35. Radio Rodeo.
7 h. Bill Whipple.
7 h. 30. Concert Aladdin.
8 h. Heures Radiotrons.
9 h. Dorothy Lindsay Robbins, soprano, Philip Buscemi, ténor.
9 h. 30. Fanfare de Louis Kioepfer.

10 h. 05. Julia Cullinane, saxophone.
10 h. 30. Orchestre Victor.
WGY—Schenectady—379.5
6 h. 30 p.m. Orchestre de l'hôtel Van Curen.
7 h. 45. Orchestre WGY.
8 h. Hoover Sentinels.
8 h. Eskimos.

10 h. Programme Buffalo.
11 h. Orchestre Jansen's Hofbrau.
11 h. 30. Récital d'orgue.
WCCO—Saint-Paul, (Minn)—416.4
7 h. 30. Programme de New-York.
8 h. Programme Manthe.
9 h. 30. Programme de New-York.
WEBR—Chicago—365.6
7 h. p.m. Radiotrons R. C. A.
9 h. Smith Brothers.
9 h. 30. Orchestre de l'hôtel Edgewater Beach.

WJLD—Chicago—365.6
6 h. de l'hôtel Statler.
8 h. Heures Symphonie du Palmer House.
11 h. Trio à cordes du Palmer House.
WGHP—Detroit—319
6 h. Musique en dinant.
8 h. 50. Orchestre de l'hôtel Tuller.
8 h. Récital d'orgue.
9 h. Au studio.
9 h. 30. Orchestre de l'hôtel Tuller.
WOO—Philadelphia—508.2
4 h. 45 p.m. Orgue et trompettes.
7 h. 30. La musique en dinant par le trio WOO.

WNAC—Boston—352.7
6 h. 30 p.m. La musique en dinant.
7 h. Les Symphonies de "Dok" Elsenbourg.
8 h. Deproyo Hawaiians.
8 h. 30. Concert du théâtre Métropolitain.
10 h. 15. De l'hôtel Elk.
11 h. Jacques Renard et son orchestre.
WGR—Buffalo—303
6 h. 30. Orchestre Statler.
8 h. De WEAF.
9 h. De WEAF.

WFI—Philadelphia—740 kilocycles
6 h. 30. Orchestre Adelphe.
8 h. Demi-heure avec les grands compositeurs.
9 h. Aux studios N.B.C.
10 h. Concert.
10 h. 30. Les maîtres de l'orgue.
11 h. Orchestre Jansen's Hofbrau.
WIP—Philadelphia—508.2
6 h. 10. La musique en dinant; orchestre Benjamin Franklin.
7 h. Oncle WIP.
8 h. Heures Calvert.
9 h. Radio Forum.

DANS LE SPORT

Les amateurs du baseball qui sont blessés par une balle au cours d'une joute où ils figurent comme spectateurs ne peuvent réclamer des dommages dans le Wisconsin, d'après une décision rendue récemment par un juge qui a renvoyé une action de \$2,000 prise par un spectateur qui a été frappé à la tête par une "foul".

Un jury de Portland, Oregon, a décidé dernièrement que les propriétaires des clubs de baseball sont responsables des dommages causés aux spectateurs par les "fouls". Un amateur a obtenu gain de cause pour \$3,000 contre le club.

Le gérant des Yankees nie la rumeur qui lui prête l'intention de disposer de Meusel pour Kamm.

Le lanceur George Pigras, qui a tenu les Pirates à sept coups sûrs espacés durant une joute de la dernière série mondiale, avait coûté 60 cents à un club des ligues majeures en 1921.

Jack Smith, receveur du club Albany, de la ligue de l'Est, vient d'entrer dans l'arène comme boxeur. Il pèse 235 livres.

Bufo Lebourveau, du Milwaukee, a été blessé à la poitrine en glissant sur un but au cours de la "petite série mondiale".

Bob Reeves, court-arrest des Senators, retourne à son Alma Mater, l'école technique de la Georgie, comme assistant entraîneur de l'équipe de baseball.

Le nom de Roger Peckinpaugh est mentionné comme futur gérant des Indians depuis que Jack McAllister a déclaré qu'il n'agira pas comme tel l'an prochain.

Lors de leur assemblée annuelle, le 7 novembre, les propriétaires des clubs de la ligue de la Côte du Pacifique étudieront le projet d'adopter une nouvelle cédule et d'augmenter le nombre des jeunes joueurs. On se demande si l'on doit jouer 25, 27 ou 28 semaines. Actuellement, les clubs ont droit d'aligner 20 vétérans et cinq jeunes joueurs. On veut ajouter deux jeunes équipiers à la liste.

L'ancien champion Jack Johnson, vient d'être envoyé en prison dans l'Indiana relativement au commerce des liqueurs il y a quatre ans.

Le programme de la saison des courses dans l'Etat Libre d'Irlande sera réduit d'un tiers l'an prochain à cause de l'imposition de fortes taxes par le gouvernement.

Gene Tunney a été invité à donner une conférence aux étudiants d'une école de Wallingford, Connecticut.

Le président Mulqueen, du comité canadien des Jeux Olympiques, vient de demander au président du comité international, en Belgique, si l'équipe canadienne de la croix, pour aller à Amsterdam quatre jours, qui ont été réinstallés après avoir été déclarés professionnels pour avoir accepté une somme excessive pour leurs dépenses de voyages.

En rapportant un interview avec Gene Tunney, Ed. van Every, du "New-York Evening World", dit que le champion espère faire des millions dans l'arène d'ici cinq ans et se retirer sans avoir eu de défaut.

Une association internationale de nageurs professionnels vient d'être organisée à New-York. Mlle Ederle, Mme Corson, George Young et Edward Keating en font partie. Bruce Grant, un ancien journaliste de Chicago est le président.

Heinie Groh, troisième but du Pittsburgh, a signé hier un contrat pour un an comme gérant du club Charlotte, de la South Atlantic Association. Il succède à Ray Kennedy, congédié la semaine dernière.

Fran J. Navin, vice-président de la Ligue Américaine, a convoqué une assemblée de cette organisation pour le 2 novembre à Chicago, afin de nommer un successeur à Ban Johnson qui a démissionné la semaine dernière. On croit que E. S. Barnard, de Cleveland, sera appelé à remplacer Johnson.

Le Dr Peltzer, le plus fameux-coureur au monde sur la distance d'un demi-mille, et le Dr Brustmann partiront le 16 novembre pour faire le tour du monde à pieds.

L'assistance aux courses de chevaux dans Ontario a été plus nombreuse cette année qu'en 1926. La différence est de 75,370 personnes. Les paris ont aussi été plus élevés qu'en 1926. Le gouvernement a reçu en taxe cette année \$1,469,288.

La direction de Madison Square Garden s'efforce de faire signer un contrat au boxeur poids-lourd danois, Knute Hansen, afin de lui faire rencontrer le champion anglais Phil Scott le 4 novembre. Usquand devait faire face à Scott, mais il est malade et incapable de remplir aucun engagement.

Le franchise du club de baseball Newark, de la Ligue Internationale, a été officiellement transférée hier à Paul Block, propriétaire de journaux, qui l'a achetée à l'encheire il y a quelque temps.

August Hermann, depuis 25 ans président du club Cincinnati, de la Ligue Nationale, a donné sa démission à cause du mauvais état de sa santé. C. H. McDiarmid, secrétaire du club, a été nommé pour le remplacer.

UN CINQ MILLE A L'EXPOSITION

Butcher Boy, appartenant à A. Moreau, de Montréal, et Royal Knight, de M. Bégin, de Québec, se rencontreront dans un match de cinq milles, qui aura lieu dimanche prochain au terrain de l'exposition à Québec. Le match a été conclu hier par le promoteur J. E. Darveau, de la Vieille Capitale, qui est venu à Montréal spécialement pour assister à la signature du contrat.

M. Darveau a annoncé qu'il aura un autre match à l'affiche. Il sera de deux milles. Il y aura aussi une classe classifiée, trot et amble.

DESLAURIERS VAINQUEUR D'OTTINA

Ce dernier oppose une superbe défense, mais il faiblit à la fin.—De court de temps

BRILLANT JEU

La troisième partie de dames pour le championnat du Canada a été jouée hier soir, au Social DeLorimier, devant une assistance considérable. Voici le précis de la partie:

Le jeu diffère, ce soir, Ottina, avec les noirs, joue plus rapidement et son adversaire de même. C'est une tactique essentielle pour la fin des parties et le fait de s'en éloigner trop a failli être fatal à l'un comme à l'autre lors de la dernière joute. Le champion, pour un, l'a échappé de près, d'autant au manque de temps, car il a clairement perdu un mouvement qui annulait plus vite et sans difficulté.

L'assistance est considérable pour une troisième joute, car on prévoit, avec raison, qu'une issue quelconque se produira à un moment donné, et c'est un désir général d'en être témoin. Aux amateurs de ne pas manquer surtout la séance de vendredi, la dernière pour cette semaine.

L'offensive d'Ottina dans sa gauche, le travail de l'autre aile étant fortement suspendu, se prononce assez bien, et il n'y aurait rien de surprenant qu'elle devint inquiétante pour son vis-à-vis.

Ce dernier se réserve de l'occuper l'autre côté; de fait, c'est sa seule tactique à suivre. Réellement, la situation ne paraît pas trop rose, et les développements s'annoncent très compliqués.

Un coup de 7 pour 4 à dame ne servait guère à Deslauriers. La dame était prise, mais laissait le champ à un autre passage, avec trois pièces en moins, cependant. Reste à savoir si le champion n'avait pas obtenu un résultat identique, sur son aile gauche, et alors le bilan de l'affaire restait problématique. Lorsque vous vous serez procuré les parties complètes, amis lecteurs, vous pourrez juger par vous-mêmes de cette opportunité que le maître a dû avoir raison de laisser de côté.

Au lieu de cela, il dirige une bonne pièce sur la case 40, par un échange, et ceci a pour effet de gêner l'attaque adverse, avec l'expectative d'une position stratégique au centre.

Deslauriers semble posséder le meilleur, sa réserve de gauche étant plus effective, afin de parer aux mouvements des dames. Encore une affluence considérable de spectateurs à cette phase, et la salle du de Lormier est de nouveau remplie à capacité. Il semble que le présent match va établir un record sous ce rapport. Sans doute, la grande réputation des deux maîtres en est la cause car les parties sont superbes. Personne ne devrait les manquer.

De nouveau, le champion sort de l'impasse et se procure une bonne liberté de mouvements. Deux échanges simples s'imposent, mais comme le champion est tenu de jouer très rapidement, il a certes amoindri sa défense. Deslauriers a plus de temps à sa disposition, et cette manœuvre fautive et peu approfondie sera sans doute synonyme de défaite. Le champion ne peut passer à dame, et doit abandonner après avoir conduit une magnifique partie jusque vers la fin.

Deslauriers est-il à moitié champion? Repris vendredi soir, au de Lormier, 2151 Mont-Royal est. Le vainqueur est le premier gagnant deux parties.

LE TENNIS

CHAMPIONNAT JUNIOR

Le club de Tennis Stuart a défait le Parc Lafontaine dans les finales junior de la province de Québec. Résultat des rencontres:

Au Parc Lafontaine: B. Faubert, L. bat E.-L. Payette, S., 4-6, 6-3, 6-3.
J. Cloghey, S. bat R. Roch, L., 6-4, 3-6, 7-5.
A. Laplante, L. bat A. Paradis, S., 6-3, 7-5.
G. Juneau, L. bat R. Thérien, S., 6-1, 6-3.

Faubert-Emard, L. battent Cloghey-Paradis, S., 6-2, 6-2.
Roch-Laplante, L. battent Payette-Thérien, S., 6-4, 11-9.
Platt-Gagnon, S. battent Juneau-Lemay, L., 7-5, 6-4.

Au Stuart: E.-L. Payette, S. bat B. Faubert, L., 2-6, 6-2, 6-2.
J. Cloghey, S. bat R. Roch, L., 3-6, 7-5.
A. Paradis, S. bat H.-P. Emard, L., 6-4, 6-0.
G. Juneau, L. bat R. Thérien, S., 6-0, 7-5.

Faubert-Emard, L. battent Cloghey-Paradis, S., 6-4, 6-1.
Payette-Thérien, S. battent Roch-Juneau, L., 8-6, 6-3.
Platt-Gagnon, S. gagnent par défaut.

Chaque club ayant gagné 7 parties il fut décidé de jouer 7 matchs additionnels au Stuart; en voici le résultat:

E.-L. Payette, S. bat B. Faubert, L., 1-6, 6-2, 6-4.
R. Roch, L. bat J. Cloghey, S., 6-3, 1-6, 6-4.
A. Paradis, S. bat A. Laplante, L., 2-6, 6-1, 6-2.

H.-P. Emard, L. bat R. Thérien, S., 6-2, 8-6.
Cloghey-Paradis, S. battent Faubert-Emard, L., 6-2, 4-6, 7-5.
Payette-Thérien, S. battent Laplante-Juneau, L., 6-3, 8-6.
Roch-Laplante, L. battent Platt-Gagnon, S., 6-4, 6-1.

Le Stuart gagnant par 4 matchs à 3.

DECES D'UN VIEIL EMPLOYE DU C. NAT.

M. Thomas McHattie, vieil employé de chemin de fer, est mort avant-hier à sa demeure de l'avenue Grosvenor, Westmount. Il était entré au service du Grand-Tronc en 1870 et avait pris sa retraite en 1917. Il était né en Ecosse, et émigra au Canada, alors qu'il était enfant.

LA VALEUR DE LA WATER AND POWER COMPANY

Des experts déclarent aux arbitres qu'elle vaut près de \$20,000,000

LE BUREAU AJOURNE

D'autres experts ont déclaré, hier, devant le bureau d'arbitrage que la valeur de la Montreal Water and Power Company approchait \$20,000,000. A la fin de la séance, le bureau a annoncé qu'il ne rendrait pas sa décision avant le 15 mars prochain, et il a ajourné au dernier mardi de janvier au plus tard.

La cause de la compagnie est presque terminée. Maintenant les experts de la ville vont vérifier les chiffres de la compagnie. Celle-ci sera avisée de l'opinion des experts de la cité et elle préparera son plaidoyer sur les points où il y a désaccord. Il reste un autre point à régler. La compagnie a basé sa cause sur les évaluations au 30 avril dernier; si le fait fait de l'opposition le bureau se prononcera sur ce point.

Les incertitudes entendent hier se sont accordées à dire que les établissements de la compagnie étaient en bonne condition, que son installation est de première classe et qu'elle a été bien entretenue.

A. D. Swan dit que tous les tuyaux ou conduits sont excellents. Il ajoute que le réservoir à Outremont est en excellent état et qu'on ne devrait pas lui attribuer une dépréciation de \$82,403, puisqu'il est construit dans le roc. W. B. Redfern, ingénieur de Toronto, fit remarquer que quarante pour cent du réseau de la compagnie était dans le roc et que l'estime de \$4.08 la verge cube fait par la American Appraisal Company était trop bas. Il faudrait ajouter au total de cet estime \$500,000. Il prétend aussi que l'on a attribué une trop grande dépréciation au système de distribution. Même les tuyaux les plus vieux sont encore assez bons s'ils venaient d'être posés. Il arrive avec une différence de \$1,900,000 en moins dans la dépréciation. Le témoin fit alors catégorique sur ce point. Il affirme que la dépréciation faite est excessive.

Le différend aussi d'opinion au sujet de l'usine de pompage de St-Gabriel qu'il déclare en bon ordre.

M. D. W. Ogilvie, témoin ensuite au sujet de la valeur des terrains de la compagnie. Il arrive à un total de \$632,233.35.

M. A. Campeau, autre courtier, porte cette valeur à \$911,079.55, et M. Ernest Pitt, à \$666,309.60. L'estime fait par la American Appraisal Company est de \$592,085. Me Aime Geoffrin, c.r., déclare à la fin de la séance, que la compagnie d'arbitrage n'a peut-être besoin de faire entendre ses experts de nouveau.

Le papier le plus dispendieux n'est pas toujours celui qui est le plus approprié à l'usage auquel il est destiné. On juge de la valeur d'un papier par son uniformité, son fini et sa durabilité. Le papier à journal, par exemple, possède très peu de résistance. Aussi, si l'on veut en avoir des numéros qui résistent au temps, il faut se servir d'un papier qui a une forte teneur en cellulose. Le "New York Times" imprime, chaque jour, une quantité déterminée de son journal, sur un tel papier, ce qui est très dispendieux.

Une autre source de la fabrication du papier, c'est le papier lui-même, autrement dit, les rebuts de papier. On peut obtenir du papier à impression, du papier pour la confection des boîtes, etc. Une tonne de rebuts de papier d'une qualité inférieure, correspond à un quart de tonne de bois.

M. Stephenson termine son intéressant causerie en disant que la production du papier, dans les quarante quelques moulins à papier du Canada a augmenté, en 1927, de 1,800 tonnes par jour, ce qui porte la fabrication totale quotidienne, dans le pays, à environ 80,000 tonnes. Les moulins à papier des Trois-Rivières produisent plus de papier à eux seuls, que les moulins de Terreneuve et du Mexique ensemble.

Il y aura dîner, tout prochainement, au Venetian Gardens.

POUR L'ECOLE DES SCIENCES SOCIALES

Un pressant appel fait au public dans le but de créer une bibliothèque

UN COMITE

Au début des vacances nous avions fait appel à la bonne volonté du public en vue de la formation d'une bibliothèque à l'Ecole des Sciences Sociales. Plusieurs réponses nous sont parvenues — réponses encourageantes — de la part d'institutions et de particuliers, chez qui le développement économique de notre race est une question basique et que ne veulent, en aucune façon, rester indifférents aux solutions à apporter à l'écueil des problèmes économiques auxquels doit faire face tous les autres, comme peuple et comme individu.

L'importance d'une documentation de fond dans l'étude de nos problèmes sociaux, économiques ou financiers est si évidente qu'on ne peut refuser à l'élite qui germe, élever actuels ou anciens, les moyens d'aller puiser à source adéquate.

Les anciens qui ont déjà profité de l'enseignement des sciences sociales, ont senti l'impérieuse nécessité d'avoir un accès facile à certains ouvrages de base en économie sociale et politique.

Aussi, sous la présidence d'honneur de M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'université, un comité fut formé. Ce comité, composé de M. F. J. Ledue, ingénieur-chimiste, président, de M. E. Tanghe, secrétaire, et de M. Villeneuve, trésorier, recueille reconnaissance toute souscription, en argent ou en livres, qu'on voudra bien lui envoyer.

Une caractéristique de cette bibliothèque: Les traités de bases seront à l'honneur, les ouvrages spécialisés étant plutôt du domaine personnel que public.

Cet appel s'adresse donc aux professeurs d'histoire, aux financiers, aux journalistes, aux hommes politiques, aux anciens comme aux élèves actuels, en un mot à tous ceux pour qui l'avenir de la province, du pays n'est pas une vaine chose.

Les cheques peuvent être faits payables à M. Edouard Montpetit, Université de Montréal, ou à M. F. J. Ledue, ingénieur chimiste, 350 rue Guizot, téléphone Calumet 9573w.

N.B. — Pour les envois de livres, M. L. L. Lafortune fut choisi comme patron honoraire et le Rév. E. Journault, curé, ainsi que M. Donat Brabant, l'organisateur de la caisse, furent nommés présidents honoraires conjoints, MM. J.-E. Bourget et L.-P. Lussier, vice-présidents honoraires.

Puis l'assemblée fut levée dans un grand enthousiasme, après avoir offert ses plus sincères remerciements à M. Tremblay.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

Les cours libres donnés à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, aujourd'hui, sont les suivants:

Espagne: 1ère année, 8.30 à 9.30 heures; 2ème année, 7.30 à 8.30 heures.
Mathématiques financières, 1ère année, 7.30 à 9.30 heures.
Comptabilité et vérification: 7.30 à 9.30 heures.
Organisation des entreprises modernes: 7.30 à 8.30 heures.
Droit public: 7.30 à 8.30 heures.
Publié: 8.30 à 9.30 heures.

POUR JUGER DE LA VALEUR D'UN PAPIER

Il faut s'arrêter à son uniformité, à son fini et à sa durabilité, dit M. J. N. Stephenson

AU CLUB DE PUBLICITE

Comment on extrait du coton et du bois, la cellulose, principal élément de fabrication

L'éditeur du Pulp and Paper Magazine, M. J. Newell Stephenson était, hier, l'hôte d'honneur du Club de Publicité, à son déjeuner hebdomadaire servi à l'hôtel Mont-Royal, au salon "D".

Au cours de la causerie qui a suivi le lunch, M. Stephenson a fait l'exposé clair et précis des principaux procédés de fabrication du papier, procédés qu'il a qualifiés d'indispensables à l'annonce.

"Il y a une qualité de papier qui correspond à la dignité de la personne à qui on l'adresse et aux sens des idées qu'on lui confie", dit le conférencier ici, il rappelle que l'industrie du papier, au Canada, célèbre cette année, son 125e anniversaire, alors qu'un M. Brown, de concert avec la "Gazette" de Montréal, établit un moulin, dans le nord de la province de Québec.

Aujourd'hui, les capitaux engagés dans cette industrie se comptent par millions de dollars; le nombre des employés de même et le rôle de paix est près de \$40,000,000, quant à ce qui regarde l'industrie, au Canada seulement.

Les deux principales pulperies qui ont introduit, les premières, une haute qualité de papier, au Canada, sont la Cie de Papier Rolland, Ltée, (1882), et la Howard Smith Paper Mills, Ltd.

La cellulose est pour ainsi dire la matière organique essentielle qui entre dans la fabrication du papier et les substances qu'on y associe, déterminent l'usage qu'on veut en faire. La cellulose s'extrait du coton ou du bois entre autres matières; tandis que le coton contient une proportion de 90 pour cent de cellulose, le bois n'en contient que 50 pour cent. Le carbone et l'hydrogène sont les principaux composés de la cellulose, si bien que si on la soumet à l'action d'une flamme, le résidu est insignifiant par comparaison à la quantité brûlée.

Ici, l'orateur explique les différents procédés d'élimination des corps étrangers à la cellulose que contient le bois, comme la gomme, le sucre, le calcium, les éléments de couleurs, etc. Et c'est alors qu'entrent en action les coupeurs, les opérations de mélange, de cuisson, etc. Le soin apporté à la cuisson détermine la qualité de la pulpe.

Le papier le plus dispendieux n'est pas toujours celui qui est le plus approprié à l'usage auquel il est destiné. On juge de la valeur d'un papier par son uniformité, son fini et sa durabilité. Le papier à journal, par exemple, possède très peu de résistance. Aussi, si l'on veut en avoir des numéros qui résistent au temps, il faut se servir d'un papier qui a une forte teneur en cellulose. Le "New York Times" imprime, chaque jour, une quantité déterminée de son journal, sur un tel papier, ce qui est très dispendieux.

Une autre source de la fabrication du papier, c'est le papier lui-même, autrement dit, les rebuts de papier. On peut obtenir du papier à impression, du papier pour la confection des boîtes, etc. Une tonne de rebuts de papier d'une qualité inférieure, correspond à un quart de tonne de bois.

M. Stephenson termine son intéressant causerie en disant que la production du papier, dans les quarante quelques moulins à papier du Canada a augmenté, en 1927, de 1,800 tonnes par jour, ce qui porte la fabrication totale quotidienne, dans le pays, à environ 80,000 tonnes. Les moulins à papier des Trois-Rivières produisent plus de papier à eux seuls, que les moulins de Terreneuve et du Mexique ensemble.

Il y aura dîner, tout prochainement, au Venetian Gardens.

UNE CAISSE POPULAIRE A YOVILLE

Dimanche dernier, les paroissiens de St-Alphonse, réunis dans la salle de l'école St-Gérard, ont posé les bases d'une caisse populaire dans leur paroisse.

L'assemblée était présidée par M. Gerard Tremblay, de conseil régional et elle fut des plus enthousiastes. Il a expliqué ce que c'est qu'une caisse populaire.

La constitution fut adoptée d'emblée sans aucune discussion et l'on prit des résolutions très intéressantes pour cette caisse.

Les élections des officiers donnèrent le résultat suivant: Président, Etienne Vallières; vice-président, L.-P. Lussier; directeurs: Donat Brabant, J.-R. Thibodeau, R. P. E. Journault, c.s.s.r., François Brunelle; secrétaire-gérant, Edmond Lepine; comité de crédit, Henri Gratton, J.-D. Choquette, Ed. Richard; comité de surveillance: Gaston Favreau, Ges. Borthiaume, Nestor Dubuc.

M. L. L. Lafortune fut choisi comme patron honoraire et le Rév. E. Journault, curé, ainsi que M. Donat Brabant, l'organisateur de la caisse, furent nommés présidents honoraires conjoints, MM. J.-E. Bourget et L.-P. Lussier, vice-présidents honoraires.

Puis l'assemblée fut levée dans un grand enthousiasme, après avoir offert ses plus sincères remerciements à M. Tremblay.

PRESIDENTE DE CETTE REUNION

A la réunion de la Catholic Women's League tenue mardi, Madame J. A. Paulhus, présidente du comité d'éducation et d'urbanisme, présidait l'assemblée.

DES ECHEVINS DE CHICAGO A MONTREAL

Dans le but d'étudier notre système administratif.—A bord d'un convoi du C. N.

Les Canadiens ne sont pas les seuls à s'intéresser au développement et à l'administration de leurs villes; les Américains eux-mêmes trouvent profit à venir étudier sur place nos problèmes municipaux. Hier matin encore un groupe d'échevins de Chicago est arrivé à Montréal, dans un wagon spécial du Canadian National, pour rencontrer les échevins de la métropole et étudier notre système administratif.

Les visiteurs ont passé deux jours à Québec d'où ils sont partis hier et se proposent de rester ici jusqu'à vendredi matin. Leur groupe qui compte une vingtaine de personnes est dirigé par M. E. J. Harrar, secrétaire du Chicago Council Committee.

De Montréal, les délégués retourneront directement à Chicago par l'International Limited du Canadian National.

LA SECTION PAPINEAU DE LA ST-J-BAPTISTE

Lundi, le 31 octobre courant, à 8 heures et demie du soir, dans le sous-sol de l'église Ste-Brigide, 1192 rue Champlain, il y aura réunion de tous les membres de la Section Papineau de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal.

Le Canada

MONTREAL, jeudi 27 octobre 1927.

Ce que l'on doit attendre de la commission du tarif

Nous avons toujours soutenu que le tarif était une question d'affaires et ne devait pas être un dogme politique. De tout temps, le parti libéral a envisagé le tarif comme un facteur de revenus pour tout le pays et non comme une mesure de haute protection pour quelques industriels privilégiés. Mais le revenu étant en quelque sorte une taxe payée par le consommateur et le gouvernement libéral cherchant à réduire le plus possible les taxes, il s'ensuit que le tarif peut varier selon les circonstances, sans disparaître totalement, ce que personne n'a évidemment jamais demandé.

Les conservateurs, au contraire, ont toujours considéré le tarif comme une chose sacrée à laquelle il ne fallait pas toucher. Ils en ont abusé pour assurer à certains gros intérêts une couverture confortable, un abri contre toute concurrence possible au détriment du consommateur. Depuis que la politique libérale est appliquée, c'est-à-dire depuis six ans, nous constatons que le coût de la vie est moins élevé sans que les revenus du pays en soient affectés. Cela est beaucoup dû aux modifications tarifaires qui ont été pratiquées sans produire la banqueroute et le bouleversement que prédisaient les thèses. Le peuple a bénéficié de ces rajustements qui n'ont nullement nu à l'industrie.

C'est parce qu'il considère le tarif comme une question d'affaires que le gouvernement King a nommé une commission du tarif dont les séances d'études sont fort intéressantes et illustrent mieux la situation. C'est devant cette commission que les intéressés peuvent aller exposer leurs vues sur telle ou telle modification ou telle étude envisagée par la commission. Ce bureau n'a pas le droit de légiférer, mais il a la faculté de soumettre au gouvernement, lequel expose ensuite aux Chambres, les résultats obtenus par ses études, les conclusions auxquelles il est arrivé après avoir soigneusement examiné les griefs des parties intéressées.

Cette commission étudie en ce moment la question du droit sur le sucre. Elle a entendu les réclamations des consommateurs présentées par les officiers de la Ligue des consommateurs du Canada. Elle a également accueilli les arguments de l'autre partie, les raffineurs. La commission du tarif, qui n'a pas pour mission de nuire à nos industries mais de les aider tout en soulageant le plus possible le consommateur, se fait ainsi une meilleure et plus juste opinion de la position actuelle et des raffinements et des consommateurs.

La suggestion qu'elle peut faire relativement à l'industrie du sucre et aux droits qui la protègent sera basée sur une considération impartiale des deux aspects de cette question. Fort de cette suggestion obtenue à la lumière des faits et des chiffres, le gouvernement peut légiférer en meilleure connaissance de cause. Aucun des commissaires du tarif ne songe à frapper aucune de nos industries, mais, dans la position où il se trouve et possédant l'expérience économique indispensable, il aide puissamment les parlementaires dans leurs décisions en tout ce qui se rattache de près ou de loin au tarif.

Cette commission du tarif est donc d'un précieux secours au gouvernement, de quel que parti qu'il soit, puisque c'est un corps composé d'experts agissant comme conseil. Les commissaires accordent à leurs études tout le temps nécessaire et ce n'est qu'après avoir envisagé tous les aspects d'une question qu'ils présentent un rapport au gouvernement.

Mais cette commission ne nous donne-t-elle pas, tous les jours, la preuve que le tarif ne peut être constitué en dogme politique, comme le veulent les thèses, mais qu'il doit être traité au point de vue d'affaires, servant à rapporter au pays des revenus suffisants tout en accordant aux industries et aux consommateurs la mesure de protection qui leur est raisonnablement due?

Une mesure de protection

L'échevin Gabias suggère de conférer à nos agents de la circulation l'autorisation d'examiner en tout temps les freins d'automobiles. Voilà une mesure qui, si elle ne doit pas être acceptée sur le champ, mérite au moins d'être attentivement considérée. Nous serions curieux de savoir, par exemple, ce qu'on pense la Ligue de Sécurité publique?

Il y a un fait que nous ne pouvons nous dissimuler; c'est l'augmentation constante du nombre des accidents, en dépit des exhortations à la prudence et de toutes les mesures préventives que l'on a pu prendre jusqu'ici. Il existe un autre fait non moins évident; c'est que la plupart des accidents, — nous pourrions peut-être affirmer quatre-vingt-dix pour cent, — pourraient être évités si l'on prenait le moyen d'y parvenir, et c'est dans cette catégorie que se classent ceux dus aux freins défectueux.

Combien de fois, en effet, ne voit-on pas des personnes renversées parce que les automobilistes ne peuvent ralentir et arrêter dans l'espace requis! M. Gabias prétend que la proportion de ces accidents atteint près de quatre-vingt-dix pour cent. Ce chiffre est-il exact? Nous ne serions pas prêts à l'affirmer, mais il est fort probable qu'il n'est pas bien éloigné de la vérité. Chose certaine, en tout cas, c'est que le plus souvent, on rejette la faute sur l'importance du trafic, sur la foule des automobiles, sur le fait que les freins qui ne pouvaient permettre à l'automobiliste de prévenir l'accident.

N'est-ce pas, pourtant, l'appareil indispensable à tous les autos, surtout dans Montréal, où la circulation est dense et où le chauffeur, plus que sur n'importe quelle route rurale, devrait pouvoir suspendre sa course dans le moindre nombre de pieds possible?

La suggestion peut avoir ses partisans et ses adversaires. Quelques-uns y verront probablement une nouvelle vexation qu'ils préféreraient s'éviter. Mais, en toute justice pour les piétons et voitures, n'est-il pas plus exact de penser que la mesure proposée

est aussi bien dans l'intérêt de l'automobiliste que dans celui des autres participants?

Personne n'a d'intérêt à aller briser sa voiture contre un camion ou un poteau ou encore à s'attirer les plus graves désagréments soit en renversant des piétons ou en causant des dommages à la propriété d'autrui. Bien souvent, ces accidents proviennent d'une négligence ou d'un oubli de l'automobiliste qui n'a pas fait examiner ses freins d'auto. Le fait que les agents auront l'autorité de le faire remédier à cela non seulement lui fera songer à ses obligations, mais encore sera une protection directe pour lui.

La suggestion n'est pas neuve, bien qu'elle semble être émise pour la première fois à Montréal. L'idée a été appliquée dans un grand nombre de villes américaines et avec un certain succès, si nous en croyons ceux qui l'ont étudiée. En vertu des règlements américains, un agent peut se présenter à n'importe quel automobiliste et lui demander à examiner ses freins. L'automobiliste doit démontrer en combien de pieds il peut arrêter à une vitesse donnée. Si l'essai réussit, les freins sont considérés en bonne condition; au cas contraire, l'automobiliste est conduit au premier garage et les freins doivent être remis à l'état normal immédiatement. C'est ainsi que, dans un grand nombre de villes des Etats-Unis, l'on s'applique à protéger le public en général sans que personne en souffre, pas même l'automobiliste.

Nous en revenons à ce que nous disions au début. La suggestion ne mérite-elle pas d'être attentivement considérée?

Nouvelle Chambre de commerce

Deux municipalités de l'île de Montréal et les hommes d'affaires d'un quartier de la métropole viennent de s'unir pour jeter les bases d'une Chambre de commerce dont le champ d'action est assez vaste pour justifier sa formation et son existence. Il s'agit des municipalités de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est ainsi que les hommes d'affaires du quartier Mercier.

Cette nouvelle Chambre de commerce peut fort bien se fixer un programme d'action dont la réalisation serait avantageuse pour cette partie de l'île de Montréal. Nul doute que dans quelques années, l'île de Montréal sera devenue la grande métropole canadienne. Les différentes municipalités, déjà groupées par la commission métropolitaine, se rapprocheront davantage et viendront à former un grand tout. Préparer les voies pour que, quand cette fusion se fera, ces nouveaux quartiers soient des acquisitions plutôt que des fardeaux est une excellente chose.

Cette Chambre de commerce groupera sans doute les hommes d'affaires et les citoyens soucieux des progrès de leurs municipalités. Ces hommes pourront consacrer à l'étude des différents problèmes locaux plus de temps parce qu'ils y apporteront plus d'intérêt. Les discussions qui se feront sûrement apporteront une lumière nouvelle qui aidera à résoudre les multiples questions d'actualité. Déjà on brosse, pour la nouvelle Chambre de commerce, un programme d'études qui n'est pas sans renfermer plusieurs suggestions fort intéressantes comme on le verra.

L'Est de la ville se développera incontestablement. Les municipalités de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est deviendront des quartiers de plus en plus florissants. A mesure que le port de Montréal se prolongera vers l'est, ces deux petites villes en ressentiront les heureux effets. Ce développement se produira. Montréal ne peut que s'étendre dans l'est; tout l'y dirige le nouveau pont sera un élément important de progrès. Le port grandira encore dans l'est parce que l'ouest est congestionné. L'espace disponible dans cette extrémité de la ville permet l'ouverture de voies de communications plus larges, plus rapides que dans l'ouest. Déjà, la rue Notre-Dame, expropriée et élargie, n'est plus la même. De dangereuse qu'elle était, elle est devenue une avenue large où le trafic se fait plus rapidement.

Cette Chambre de commerce de l'Est, si on peut l'appeler ainsi, devrait grouper des hommes de talent et assez généreux pour mettre au service de leur ville les connaissances et la compétence qu'ils possèdent en questions publiques. Jamais la discussion intelligente et raisonnée n'a été vaine. C'est pourquoi nous devons saluer cette nouvelle Chambre qui peut vraiment faire œuvre utile si elle comprend bien le but de son existence.

Le bon langage

La campagne entreprise en vue du perfectionnement dans la véritable prononciation française obtiendra d'heureux résultats.

En dépit des ultra-chausins et de ceux qui se laissent bernier par des flatteurs qui passent, les pouvoirs publics, qui ont à cœur le développement de l'instruction, ont senti la nécessité d'un enseignement sérieux de la phonétique française surtout dans les Ecoles Normales d'où sortent des instituteurs et des institutrices appelés à propager le bon langage parmi la jeunesse.

On ne saurait trop louer ceux qui veulent combler cette lacune existant depuis trop longtemps.

Les initiatives privées font beaucoup de bien, mais elles ne peuvent atteindre partout, et c'est pourquoi il faut agrandir le champ où l'on enseigne la grammaire, mais la plupart du temps sans savoir en prononcer les mots.

Pour éviter à des erreurs souvent préjudiciables, il est important d'abord, d'avoir des professeurs qualifiés qui connaissent les principes phonétiques et la phonologie, étant ainsi aptes à enseigner les moyens de se faire entendre, comprendre et écouter. Il ne suffit pas à ces professeurs de se servir de livres de dictionnaire, mais il faut qu'ils les mettent eux-mêmes en pratique.

Sans vouloir faire une réclame au Conservatoire Lasalle qui, bien connu, n'en a pas besoin, entendez et jugez les élèves qui en sont sortis diplômés; vous les reconnaîtrez dans toutes les carrières, qu'ils soient avocats, conférenciers ou prédicateurs; dans l'art oratoire et même dramatique vous constaterez qu'ils ont appris à bien parler.

Nous pouvons signaler aussi de nombreux élèves qui sont devenus de bons professeurs donnant satisfaction dans les différentes maisons d'éducation qui requièrent leurs services.

Et tout cela est pour prouver que le Département de l'Instruction Publique a toutes les raisons de vouloir améliorer la façon dont on parle la langue maternelle, sans se laisser tromper par ceux qui, sans nous connaître, diront: "On parle bien ici, on se croirait en Normandie". Ce n'est pas un compliment, ah! non.

Billet du matin

Allo... Central

De tous les progrès de la civilisation le téléphone est certainement celui qui nous a été le plus utile et cette invention a tellement pénétré notre vie domestique qu'elle est aujourd'hui indispensable. Le téléphone est devenu aussi indispensable que la baignoire dans la maison, la lumière électrique partout et les calorifères.

On ne peut pas plus se passer du téléphone, aujourd'hui, qu'on ne pourrait se priver d'une baignoire ou d'un calorifère, de me souviens de la première utilisation publique de l'appareil, je marchais à la peine, mais j'avais entendu la voix de ma sœur qui me parlait d'une distance d'un demi-mille environ. A cette époque, (1888) c'était merveilleux. En toute hâte, je suis retourné à la maison pour conter cette aventure à ma bonne vieille grand-mère, qui avait alors 75 ans et me dit avec sévérité: "Mon petit, ce que tu racontes est impossible. Seul, le démon pourrait ainsi tromper les hommes. C'est une invention de Satan ou cela n'existe pas". Et la bonne vieille n'avait sans croire à l'existence du téléphone.

Depuis cette lointaine époque, le téléphone a pénétré partout, s'est introduit, d'abord dans toutes les maisons de commerce, puis dans tous les foyers. Il s'est aussi perfectionné et on peut aujourd'hui parler à un correspondant de Chicago avec plus de facilité qu'on n'en avait jadis pour communiquer de la rue Craig à la rue Mont-Royal.

Néanmoins, la multiplication des téléphones a ses ennemis. Ainsi, les jeunes filles qui vous demandent d'une voix flûtée: "Quel numéro?" ou "What number?", commettent parfois des erreurs et vous mettez en communication avec des gens à qui vous ne desiriez nullement causer. D'autres fois, les lignes s'embrouillent d'elles-mêmes sans le concours de l'opérateur et vous vous trouvez au milieu d'un mélodrame de conversations auxquelles vous ne comprenez rien. Vous appelez par exemple: Est, 1 3 4 5.

— Est 1 3 4 5? dit la voix de l'opérateur.
— Non, Est 1 3 4 5.
— Est 1 3 4 5, merci.
— Et vous vous trouvez en communication avec "Lancaster 1 3 4 5".

Ce sont de petits accidents qui arrivent tous les jours, mais qui dépendent trop souvent de la manière qu'on les gens de ne pas bien prononcer les chiffres.

Il y a quelques années, le numéro de mon téléphone ressemblait, à un chiffre près, au numéro d'un garage d'automobiles et, tous les soirs, j'entendais le téléphone sonner et une voix quelconque me demandait: "Le garage Chevier?"

— Non, monsieur, vous vous trompez de numéro.
Une fois, j'eus, mais cette erreur arrivait trois, quatre et même six fois par jour. Un soir où j'avais apporté du travail à la maison, je m'écartais à comprendre les conclusions d'un long et fatigant rapport sur l'économie sociale, quand le téléphone se mit à sonner: "Garage Chevier?"

— Non, monsieur, vous faites erreur.

Six ou sept fois, cette même question m'arriva, et vers les dix heures, j'étais absolument exaspéré, quand la sonnette d'appel retentit de nouveau. Sans voir mon interlocutrice, sa voix me donnait son portrait. Une de ces voix riches et blanches, avec un ton que les femmes mal élevées emploient pour leurs domestiques.

— Le garage Chevier? Cela, dit d'un ton à geler la ligne.

— Oui, madame.

— Est-ce que mon chauffeur est parti pour venir me chercher?

— Certainement, madame, mais je dois vous prévenir qu'il était bien assis quand il nous a quittés, il y a environ une heure.

J'aurais voulu me trouver à l'autre bout du fil pour voir la tête de "madame", mais je me suis dit que j'avais déjà vu ça et n'avais pas trouvé cette force très drôle.

— Qu'en pensez-vous?

des Hameaux.

LES IDEES ET LES FAITS

Immigrants scandinaves

L'esprit pacifique et laborieux des scandinaves fait de ces derniers des immigrants recherchés, dit le "London Advertiser".

Le degré élevé de civilisation et la qualité physique et intellectuelle des populations scandinaves rejettent complètement l'argument militariste que la guerre est nécessaire à la conservation de la vigueur d'une nation. Ces pays scandinaves ont pris une très faible part dans les guerres européennes au cours du dernier siècle et, cependant, elles sont classées au premier rang pour la vigueur morale et physique et leur régime intelligent de vie. En ce pays, ceux qui sont enclins à imposer le plus de restrictions possibles à l'immigration seront prêts à admettre librement les scandinaves parce qu'ils répondent à tout ce que l'on peut demander d'un parfait citoyen. Evidemment, les nations pacifiques ne restent pas stagnantes, comme le prétendent les fanatiques militaristes.

Mouvement approuvé

Le mouvement par lequel l'hôtel Russell, à Ottawa, est exproprié afin d'aider au développement harmonieux de la métropole, plaît à tous, comme on peut le constater en lisant l'"Ottawa Citizen".

Le maire Balharrie et ses collègues ont toujours été sympathiques à ce grand projet d'un square municipal, lancé par M. King, et paraissent réaliser son importance pour l'avenir. Il est satisfaisant de voir que les représentants de la cité se sont déclarés prêts à recommander à la cité de supporter sa part du coût de cette entreprise. Cela devrait être pour M. King et les membres de son cabinet un encouragement bien mérité et nécessaire. Le premier ministre a fait preuve d'un intérêt bien inspiré à la cité d'Ottawa. Par la parole et l'action il a prouvé son désir de coopérer avec la cité dans le mouvement en faveur d'un plus grand Ottawa. Il est consolant de voir que nos représentants font preuve, en retour, d'une même attitude que celle de M. King, animé par son esprit civique.

Un sage avis

Le colonel Lindbergh est d'avis qu'il faut perfectionner l'aviation continentale avant de songer à l'aviation transatlantique. A ce propos, l'"Evening" dit:

"De passage à la Maison Blanche, où il était hier l'hôte du président des Etats-Unis, le héros de la plus brillante traversée aérienne de l'Atlantique, a recommandé, en réponse à une question de M. Coolidge, l'organisation parfaite des services transcontinentaux, avant de porter une attention officielle aux demandes d'encouragement des promoteurs de l'aviation commerciale entre l'Amérique et l'Europe."

La sagesse de cette suggestion est évidente. En perfectionnant la poste aérienne et le transport des passagers par avion, entre la côte de l'Atlantique et celle du Pacifique, le gouvernement américain obtiendra un maximum d'efficacité avec un minimum de risques coûteux. Puis, au fur et à mesure que ces longues randonnées deviendront plus rapides et plus sûres, l'expérience acquise facilitera la conquête des éléments qui rendent si périlleuse la traversée aérienne de l'océan.

Pas de conservateur

L'absence de candidats conservateurs dans Portneuf et Kamouraska inspire le commentaire suivant à la "Tribune" de Sherbrooke:

"Quant aux conservateurs, ils restent à l'écart de cette lutte. Leur chef, M. Sauvé, a déclaré, l'autre jour, qu'il n'avait pas objection à ce que des candidats oppositionnistes fassent la lutte aux candidats libéraux dans Kamouraska et Portneuf, mais le peu d'enthousiasme du chef est communicatif et les disciples de M. Sauvé ont cru sage de ne pas entrer dans cette mêlée, sûrs qu'ils étaient de rester sur le carreau."

Le balayage effectué dans les rangs de l'opposition, aux dernières élections générales, en a assés un grand nombre, et l'on admet maintenant qu'il est pour le moins téméraire de s'attaquer à une administration qui donne entièrement satisfaction au peuple de cette province.

Les deux élections partielles du 31 octobre n'offrent donc aucune chance à l'opposition d'augmenter le nombre déjà très restreint de ses membres.

PROPOS DIVERS

Gastronomie

On vient d'inaugurer à Bely le monument élevé à la mémoire de Brillat-Savarin.

L'excellent sculpteur André Vermeire a représenté autour du buste des amours qui batifolent et tambourinent à l'aise spirituelle le plaisir culinaire et il n'a rien fait de ce ne serait qu'une joie grossière, si ce n'était qu'une satisfaction de la pensée.

Vous connaissez peut-être Bely? C'est une adorable bourgade. Elle est environnée par les montagnes bleues du Jura. La campagne voisine, d'un vert émeraude, est d'un vert émeraude. Il règne dans ce pays une grande paix idyllique propice aux méditations sur la douceur de vivre. Les gens de l'endroit sont très lo-

quaces. Ils ne sont pas ennemis du silence qu'exige parfois le recueillement. C'est sans doute à cette disposition du tempérament régional que Brillat-Savarin obéissait quand il conseillait aux gastronomes de se taire quand un bon plat leur était servi. Il disait que c'était là le plus bel hommage à rendre au talent d'un maître-cuisinier. Il avait raison. Certaines sensations exquisissent méritent d'être religieusement savourées. Il convient surtout de reprocher cette manie qu'on a dans certains hôtels de donner des concerts pendant les repas. Rien n'est plus agaçant. Mais il ne faudrait pas non plus pousser trop loin le désir de concentrer toute son attention sur les mets. Et il est bien certain que de jolis propos seront toujours le meilleur assaisonnement de la bonne chère.

La gastronomie est à la mode en ce moment. Ne nous en plaignons pas. Les gourmets ne sont jamais de méchantes gens. L'égoïsme n'est point leur fait; car leur cœur ne pouvait se fermer sans qu'ils ne fussent prêts à partager le leur. Le cuisinier, le contrôleur, celui d'autrui. Et une table succulente prêche la bienveillance.

Alexandre Dumas père n'était donc point si paradoxal qu'il en avait l'air quand il déclarait que le génie de Napoléon Ier aurait été bien plus utile à l'humanité s'il avait été consacré à la cuisine plutôt qu'à la stratégie. Il ne faut pas oublier que l'autorité de cette boutade pleine de sagesse était lui-même un remarquable cuisinier-amateur.

Parmi ceux qui ont fait de la cuisine un art de bien manger, il faut citer le charmant russe, Zolotarevski, dit Apollinaire. Il fut dans la force du terme un initiateur. C'est de lui que date l'engouement pour le dîner russe, le cubisme, l'art nègre. Ce fut lui aussi qui, le premier, à Paris, parvint à la découverte des petites "cabolots" où l'on mange bien. Car il faisait fi des établissements humbles traitant qu'il se délectait. A vrai dire, Auguste Rodin l'avait devancé dans ce goût. Le maître statuaire avait trouvé à quelques pas de son atelier de la rue de Varenne un certain rendez-vous "des cochers et des ministres" où on lui servait à part, dans l'arrière boutique, des plats populaires dont il se régalait comme un Dieu. C'était là qu'il invitait ses clients les plus humbles: marquis, duchesses, princesses, quand il voulait leur faire honneur.

Il y a quelques années, une petite société s'était acquise une très légitime réputation gastronomique. C'étaient les bouchers de la Villette. Les déjeuners qu'ils faisaient dans certains restaurants voisins des abattoirs étaient présidés par l'éloquent avocat, maître Marréaux Delavigne. Poulet, Clément Vautel, Lucien Descazes y prenaient part. L'on se mettait à table à une heure et l'on ne s'en levait qu'à la fin de l'après-midi. L'on ne mangeait, l'on ne buvait là que des choses exquisissimes. Les viandes étaient fournies par les bouchers, et vous devinez ce qu'il en était.

Un jour, Clément Vautel, après un de ces festins, se trouva dans l'impossibilité d'écrire son "film". Il n'en parut pas le lendemain dans le "Journal". Les bouchers de la Villette parlent encore joyeusement de cette date comme de leur plus belle victoire.

P.G.

TRIBUNE LIBRE

La conférence de M. Paul Poirer

Montreal, 26 octobre, 1927.

Monsieur le Directeur,

Cher Monsieur,

Comme beaucoup de mes amis et connaissances, j'ai été entendre la conférence du courtier parisien, M. Paul Poirer, et je vous avoue que j'en suis revenu fort déçu. Non pas que ce merveilleux artiste ait mal habillé ses manières, mais nous comprenions toutes entendre une conférence ou tout au moins une causerie en cette belle langue française que M. Poirer manie si bien quand il le veut. Comme beaucoup d'étrangers, il est convaincu que les Canadiens sont tous anglais, et que la majorité de son auditoire se composait de personnes de langue anglaise. Il y avait certainement des Anglais en grande quantité, mais les trois-quarts d'entre eux parlaient ou comprennent le français. Il était donc inutile de nous faire entendre de l'anglais, du reste prononcé d'une manière pitoyable.

Si M. Poirer revient ici, nous comptons l'entendre parler en français, ce que nous aurons bien, car nous sommes tous français.

COURTOISIERE.

POUR LE PORT DE MONTREAL

1927 EST UN RECORD

(Suite de la dernière page)
augmentation de 45,805,789 minots.

Nous avons encore des ordres pour 5,000,000 de minots.

Ces remarques de M. Archambault furent frénétiquement applaudies.

M. Paulhus, se faisant l'interprète des invités de la commission, a remercié et en termes des plus louangeux, M. Archambault. Il a assuré que la Chambre de commerce entendait s'intéresser au progrès du port de Montréal et le pria de présenter les plus chaleureuses félicitations à la Commission. Les hommes d'affaires de la métropole suivent avec beaucoup d'intérêt le développement du port national et ils souhaitent ardemment qu'il devienne le plus beau port du monde entier.

M. J. Filiatrault a aussi ajouté quelques paroles élogieuses à l'adresse de la commission.

Sommaire toute, cette visite du port de Montréal a fait naître dans le cœur de chacun un contentement vrai et une fierté qui ne manquera pas d'assurer aux membres de la commission un concours de tous les instincts dans la tâche qu'elle poursuit au profit de la ville, de la province et du pays entier.

L'EXPOSITION MENAGERE EST ACHALEE

(Suite de la dernière page)

à repasser. Le pavillon de cette maison est toujours très entouré. Les balayuses Hoover et les balayuses Super-Vacuum intéressent vivement les ménagères et nous savons que des milliers de personnes ont déjà été données. Le poêle à gaz Bely Thermos fonctionne sur le principe d'un ancien "chauffe-cochons", c'est-à-dire que la chaleur produite par le gaz s'accumule dans le fourneau qui est absolument isolé et grâce à ce système on peut éteindre le gaz et laisser continuer la cuisson. La compagnie Gurd a une pyramide de bois-

CARTES PROFESSIONNELLES

BEAULIEU, GOIN

MARIN & MERCIER

AVOCATS, MONTREAL, TRUST, 11, PLACE D'ARMES -- TEL. MAIR 3093.
L. E. Beaulieu, LL. D., D.C.R.
G. Marin, LL. B., LL. M., LL. D.
P. Mercier, LL. B., LL. M.
Paul Goin, LL. B., LL. M., LL. D.
Honorable Rodolphe Lemieux, LL. B.
Avocat-oncien.

GEOFFRION ET PRUD'HOMME

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.

— Alphonse Geoffrion, C. F. —
— J. Alex. Prud'homme, C. F. —
Tel. MAIR 3093. 112, rue Saint-Jacques.
Adresse télégraphique: "Geoffrion".
Western Union Code.

112-2, n.o.-c. prof.

HON. HONORE MERCIER, C. R.

GERALD FAUTEUX, B. A., LL. M.

MERCIER & FAUTEUX

Avocats-procureurs, etc.
MAIR 7058.
Translation bldg.
120, St-Jacques. Montréal.

120-2, n.o.-c. prof.

Cook & Magee

Avocats, bailleurs, etc.

Edifice de la Royal Insurance
2, Place d'Armes, Montréal.

John W. Cook, C. F., Allan A. Magee,
C. F., T. B. Heney, W. C. Nicholson.

112-2, n.o.-c. prof.

P. S. ROSS & SONS

Montreal, Qué. Toronto, Ont.
Winnipeg, Man. Vancouver, C.B.

COMPTABLES AGREGES

J. P. Ross, C. F., C. A., (Can.)
A. P. C. Ross, C. F., C. A., (Can.)
P. S. A. (Angl.)
J. W. Ross, C. F., C. A., (Can.)
E. W. Scott, C. A.

S. R. Campbell, C. A., J. A. Ross, C. A.
J. A. Grant, C. A.
Sidney B. Goodham, C. A.

W. L. Gatehouse, C. A.
Guy E. Hoult, C. A.

120-2, n.o.-c. prof.

WILFRID DAMPHOUSSE

Studio de Faillite

CHAS. ARNOLD
J. A. ROUSSEAU

426 Power Building
Plateau: 1211 -- 1212

12-m-j.-s.-j.-n.o.

AVIS

AUX FABRICANTS D'ENGINS ET DE

MOTEURS ET AUTRES INTERES.

Les propriétaires du brevet canadien No. 22,791 accordé le 21 octobre 1924 à JOHN F. JENNENS MALONE, 66 Newmarket Street, Toronto, pour un certain système de feu de cheminée, ont la force de l'expansion d'un liquide, sont prêts à fournir l'invention, accorder des licences pour leur fabrication, et vendre une partie ou tous les intérêts qu'ils possèdent dans le brevet.

Les demandes devront être adressées à Owen N. Evans, solliciteur de brevets, No. 1079, rue Bleury, Montréal.

172-2

Une Session

de la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le mardi 30 octobre, jour de NOVEMBRE prochain à DIX HEURES du matin.

En conséquence, le donne avis public à tous et chacun qu'il n'y aura aucune personne maintenant détenue dans

INTERESSANTE DECISION SUR UNE COLLISION

L'hon. juge Trahan condamne la Cie des Tramways à payer \$342.48 de dommages.

AUTOBUS ET AUTO

Vitesse aux intersections. — Le bon côté de la rue. — Cause déterminante de l'accident

Une intéressante décision au sujet d'une collision entre un autobus et une automobile vient d'être rendue par l'honorable juge Trahan de la Cour Supérieure qui a condamné la Cie des Tramways de Montréal à payer à D. McCallum \$342.48 de dommages avec intérêts et dépens.

McCallum réclamait ce montant à la suite d'une collision entre son automobile et un autobus de la défenderesse à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue McGill College le 26 novembre 1926 entre cinq et six heures de l'après-midi. Il prétendait que l'accident était dû à la negligence du chauffeur de l'autobus.

La Cie des tramways niait toute responsabilité. Elle soutenait que l'accident était dû au fait que l'épouse du demandeur qui conduisait alors l'autobus de ce dernier n'avait rien fait pour l'éviter.

En rendant jugement l'honorable juge Trahan fit remarquer que lors de la collision l'autobus du demandeur, conduit par son épouse, tenait le côté de la rue à sa droite et par suite était à sa place, conformément à la loi. Le fait, dit l'honorable juge Trahan, que l'épouse du demandeur, à la vue du danger imminent créé par la déviation subite et imprévue de l'autobus de la défenderesse n'a pu empêcher rien fait pour empêcher la collision qui en est résultée ou mieux n'aurait pas réussi à obliquer suffisamment à droite de façon à éviter la collision causée par cette manœuvre imprévue du chauffeur de l'autobus ne peut lui être imputée à faute et ne saurait la constituer en défaut ni engager la responsabilité du demandeur quant à cette collision.

D'autre part, continue la Cour, le chauffeur de l'autobus, conduisant cet autobus, n'avait pas dépassé la vitesse de 17 à 20 miles à l'heure et il n'a pas ralenti avant d'arriver ou en l'arrivant à l'intersection de l'avenue McGill College.

Le fait pour une voiture ou un véhicule-moteur de traverser une rue à son intersection avec une autre ne constitue pas de sa nature un cas fortuit et le chauffeur de la défenderesse avait nécessairement prévu une telle éventualité. C'est précisément dans le but de prévenir les accidents que le législateur a prescrit qu'au croisement des chemins ou à l'intersection des rues la vitesse de tout véhicule-moteur ne doit pas excéder huit miles à l'heure.

C'est la vitesse illégale de l'autobus qui a rendu inévitable la fusée manœuvrière ou l'erreur de jugement commise par le chauffeur de la défenderesse. C'est la cause déterminante de l'accident dont se plaint le demandeur. En cas de collision le conducteur en contravention avec les règlements de la circulation est réputé avoir commis la faute déterminante de la collision.

Pour ces motifs la Cour rendit jugement accordant au demandeur le montant des dommages réclamés qu'il avait établis avec intérêt et dépens.

UNE POLICE D'ASSURANCE EST ANNULEE

Il y avait eu fausses représentations de la part de l'assuré lors de l'émission

VOL D'AUTOMOBILE

Il avait représenté son auto comme neuve lorsqu'il l'avait acquise pour \$475.

Les fausses représentations contenues dans une demande d'assurance viennent la police qui peut être émise sur cette demande et la rendent nulle. C'est ce que l'honorable juge Archer de la Cour Supérieure vient de maintenir en renvoyant une action intentée par Hector Girard à la Canadian Surety Company à la suite d'un vol d'automobile.

Girard déclarait dans son action qu'il avait assuré auprès de la défenderesse le 31 janvier 1925 une automobile Ford qu'il possédait. En vertu de la police d'assurance la défenderesse devait lui payer une somme de \$500 au cas de vol de son automobile. Il réclamait cette somme en alléguant que son automobile avait été volée le 26 mars 1926 en face du numéro 363 de la rue Sherbrooke et qu'il n'avait jamais été retrouvée.

La défenderesse plaidait que la police était nulle parce qu'il y avait eu fausses représentations de la part du demandeur lors de l'émission de la police.

L'honorable juge Archer en décidant le litige, déclara que la demande d'assurance signée par le demandeur contenait une fausse déclaration de la part du demandeur en vertu de laquelle le contrat d'assurance devenait nul si le demandeur avait fait de fausses représentations scientielles et que cette clause était confirmée par la police. Il était prouvé que sur sa demande d'assurance le demandeur avait déclaré que son automobile était neuve et qu'il l'avait payée \$780, alors qu'en réalité, il l'avait acquise de seconde main et l'avait payée \$475. Le demandeur, dit la Cour, avait sciemment, faussement, représenté ces faits et cela était de nature à affecter le « true value » de la défenderesse. Les fausses représentations contenues dans la demande d'assurance avaient préjudicié la compagnie d'assurance et le contrat était nul.

L'action fut en conséquence renvoyée avec dépens.

ELLE N'AVAIT PAS DENONCE SON MANDAT

L'hon. juge Lane condamne Mlle E. Boyce à payer \$326.23 à The Ronalds Company Ltd

EVELYN BOYCE LTD

Elle ne formait avec la Cie qu'une seule et même personne au point de vue pratique

L'honorable juge Lane de la Cour Supérieure a condamné, hier, Mlle Evelyn Boyce, impresario de cette ville, à payer une somme de \$326.23 à The Ronalds Company Ltd, pour l'impression d'une série de programmes de concert.

The Ronalds Company Ltd réclamait de Mlle Boyce la somme de \$345.85 représentant le prix de 3,500 programmes de concert qu'elle avait imprimés pour la défenderesse.

Mlle Boyce plaidait que ces programmes avaient été commandés par la compagnie Evelyn Boyce Ltd, qu'elle n'avait pas fait faire personnellement depuis nombre d'années et que l'action dirigée contre elle était mal fondée.

En rendant jugement, l'honorable juge Lane fit remarquer que la compagnie Evelyn Boyce Ltd, qui est la défenderesse, s'était en premier lieu payée \$587.95, mais qu'elle n'avait pas payé la défenderesse ce compte avait été réduit à \$543.85 et était demeuré impayé.

Mlle Boyce, qui se décrit comme impresario, dit l'honorable juge Lane, avait commandé à la défenderesse 3,500 programmes pour divers concerts qu'elle organisait. La commande fut prise par un agent de la défenderesse, qui se rendit chez la défenderesse, à sa résidence privée le 28 septembre 1925. La défenderesse plaide que la commande a été donnée pour la compagnie Evelyn Boyce Ltd dont elle est gérante. L'agent de la défenderesse qui prit la commande jure que Mlle Boyce ne lui a jamais mentionné qu'elle agissait pour une compagnie et que rien ne lui avait indiqué que la défenderesse contractait avec elle en son nom personnel. Le compte avait été fait au nom personnel de la défenderesse. La défenderesse lui avait déclaré qu'elle organisait ces concerts et s'était abstenue de lui dire qu'elle agissait pour une compagnie. Pas une seule fois ni verbalement ni par écrit elle ne répudia sa responsabilité personnelle, mais au contraire elle promit de payer et discuta l'affaire commerciale. Ce qui probablement a fait oublier à la défenderesse de mentionner le nom de la compagnie en donnant la commande, c'est qu'au point de vue pratique la compagnie et elle ne font qu'une seule et même personne. Elle n'a aucun compte de banque en son nom et elle se sert du compte de banque de la compagnie comme du sien. Les actionnaires de la compagnie sont ses parents ou ses amis et n'ont évidemment aucun des besoins de l'incorporation de la compagnie. La compagnie ne déclare jamais aucun profit et la défenderesse retire de la banque les fonds de la compagnie pour son propre usage.

La Cour jugea par suite que la défenderesse était responsable personnellement pour les programmes, mais comme la preuve révélait que 2,100 livres et que les autres n'avaient pas été offerts avec l'action, la Cour condamna la défenderesse à payer pour ceux qu'elle avait reçus, soit la somme de \$326.23 avec intérêt et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

Quant au défendeur Saint-Pierre, la Cour fit remarquer qu'il admettait que sa seule justification pour avoir tué le chien était l'ordonnance publiée par le ministère de l'Agriculture pendant l'épidémie de rage. La version française de cette ordonnance circulait autorisait textuellement toute personne rencontrant un chien errant non muselé à l'abattre immédiatement, mais la Cour constata qu'il n'y avait rien dans la loi qui put autoriser le ministère de l'Agriculture à publier une telle ordonnance et que le défendeur Saint-Pierre ne pouvait par suite invoquer cette ordonnance pour justifier l'abattage du chien du demandeur. Saint-Pierre n'était pas justifiable d'avoir tué le chien qui ne l'attaquait pas.

Quant à la valeur du chien, comme la preuve était contradictoire, la Cour la fixa à \$125, et rendit jugement pour ce montant avec intérêts et dépens.

LAWAND ET SES EMPLOYES ADMIS A CAUTION

L'hon. juge Hall de la Cour d'Appel fixe le cautionnement de Lawand à \$5,000

Lawand, propriétaire de la Laurier Palace, ses deux employés, Cyril Bazy et Michel Arie, qui ont été trouvés coupables d'homicide involontaire au sujet de la mort de soixante-dix-huit enfants dans l'incendie du Laurier Palace, ont été admis à caution, hier après-midi, par l'honorable juge Hall, de la Cour d'Appel.

Lawand, Bazy et Arie, qui sont défendus par Me Peter Bercevic, c.r., et Lucien Gendron, ont décidé d'appeler immédiatement au verdict de la Cour d'Assises, et ont demandé hier après-midi d'être mis en liberté provisoire, moyennant cautionnement d'ici la décision de la Cour d'Appel.

L'honorable juge Hall, de la Cour d'Appel, qui a entendu une requête présentée en leur faveur hier après-midi à cette fin, a fixé le cautionnement de Lawand à \$5,000, celui de Bazy à \$3,000 et celui d'Arie à \$2,000. En fournissant le cautionnement requis les accusés seront mis en liberté provisoire d'ici la décision de la Cour d'Appel.

Alphonse Drapeau, débiteur. Assemblée des créanciers; Vincent Lamare nommé syndic.

Joseph Glon, débiteur. Assemblée des créanciers; Georges Duclos nommé syndic.

Evariste Masseau, débiteur. Assemblée des créanciers; Vincent Lamare nommé syndic.

Albert Lemieux et al, débiteurs. Assemblée des créanciers; Hermas Perras nommé syndic.

Armand Boileau, débiteur. Assemblée des créanciers; J.-Alphonse Boileau nommé syndic.

Moses Dolman et Moses Vineberg et al, débiteurs. Assemblée des créanciers; Georges Duclos nommé syndic.

Benjamin Gobier et Guernsey Foundry Co., Limited, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$2,132.

Dame Yvonne Lesieur Desaulniers vs Arthur Boulanger, Jugement accordant la séparation de corps. Bruneau, juge.

Eusebe Demers vs Dufréne Construction Co., Limited, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$320, suivant la loi des accidents.

John Sydor vs Fraser Brace Co., Limited, Jugement pour \$300 suivant la loi des accidents.

Louis-Paul Chartrand, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordé.

Asa M. Wentworth vs Mar. Ellis, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

Edmond Faille, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordé.

Richard Dean vs Parkhill, Inc. Jugement pour \$542.50 et dépens.

Ernest Gerald MacWillie vs John MacWillie, Motion du demandeur pour appeler défendeur pour les journaux; accordé.

Asa M. Wentworth vs Mar. Ellis, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

Oscar Robillard vs A. Lacroix, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Alexis Langlois vs M. T. Co. Inscription en droit de la défenderesse; preuve avant faire-droit; dépens réservés.

Marion Gordon Mackenzie vs J. C. Ferguson, Motion du demandeur pour règle Nisi; accordé; rapportable le 29 courant.

Michael J. Hartney vs Hormidas Phille, et al. Motion des défendeurs pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

J. H. Silverman vs M. T. Co. Motion de la défenderesse pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

A. Demers vs A. St-Germain, Motion du défendeur pour détails; accordé en partie; 3 jours de délai; dépens à suivre.

Cleo Allan vs Dominion Wood Heel Co., Limited, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Leon Decarave vs Canadian Government Merchant Marine, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Ludger Leclair, ex-qual vs T. Segal, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Dame Bertha Hartley vs Harry Richard Stone, Requête de la défenderesse pour être en justice en séparation de corps; accordé; dépens à suivre.

Marie-Thérèse Bouchat vs Joseph Desautels, Requête de la défenderesse pour être en justice en séparation de corps; accordé; dépens à suivre.

James Milnes vs Athanas Scodras, Motion du demandeur pour régler causes; accordé; dépens à suivre.

Joseph Lyon Adelstein vs Robert Dryer, Motion du demandeur pour règle Nisi; accordé.

O. Latreille et al vs Lambert Brian, Motion du défendeur pour renvoyer le consentement; motion renvoyée, avec dépens.

Hyman Chornomorsky vs Benny, Motion du demandeur pour permission de produire affidavit; accordé en par demandeur payant frais de motion.

A. Demers vs A.A. St-Germain, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

Traders Finance Corporation (Canada) Limited vs A.E. Moisan et al, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

J. W. Phillips & Co. vs J.B. Bernard, Exception dilatoire; accordé, 15 jours de délai; dépens à suivre.

Eitengdon Schield Co. limitée vs

Georges Clavette, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

Dame Rachel Denis et al vs Domestic Canneries Limited et al, Motion de la demanderesse pour amender; accordée en par demanderesse payant frais et d'amendement.

The Metal Shingle & Siding Co. Limited vs J.H. Millette et J.H. Millette, opposant, Motion de la demanderesse pour le renvoi de la position; accordée; avec dépens.

L. Jette vs V. Ducharme et al et E. Dionne et al, T.S. Requête du défendeur Ducharme pour casser saisi; délibéré rayé. — Coderre, juge.

Dame M.L. DeMontigny Giguère vs L. Campeau, Habeas corpus, délibéré rayé. — Coderre, juge.

J. DeGaspé Audette et al vs G.H. Wilson et al, Jugement pour \$399.00. — Coderre, juge.

E. A. Larmouth vs R. W. Barclay, Jugement pour \$332.49. — Coderre, juge.

Dame E. Laurier vs J.A. St-Laurent, Jugement pour \$175.00. — Coderre, juge.

Easy Washing Machine Co. limitée vs Sonnon Laurier, Jugement pour \$191.00.

Joseph Rhéaume, ex-qual vs Joseph Michel Rhéaume, ex-qual et al, Jugement annulant acte de donation.

Dupuis & Frères limitée vs Horace Lescaubeau, Jugement déclarant la demanderesse propriétaire de certains effets.

I. W. Gilbert vs A. G. Nosworthy et D. McMenamin, T.S. Jugement par défaut vs T.S.

Le Bonhomme vs J.B. Aubertin, Jugement pour \$277.57.

J.-Daniel Chenard vs Victor Payer, Jugement pour \$639.41.

L. Morin vs Alfred Thibault, Jugement pour \$126.00.

Adolphe Delorme et al vs W. F. Mustel et al, Jugement pour \$114.00.

H. Mesinger et al vs Maurice Rosenthal, Motion des demandeurs pour mode de signification; accordée.

Salvator Issaurel vs E. C. Martin et Dame Marie-Rose Lusignan, opposant, Motion du demandeur pour interdire l'opposant; accordée; dépens réservés.

Alphonse Drapeau, débiteur. Assemblée des créanciers; Vincent Lamare nommé syndic.

Joseph Glon, débiteur. Assemblée des créanciers; Georges Duclos nommé syndic.

Evariste Masseau, débiteur. Assemblée des créanciers; Vincent Lamare nommé syndic.

Albert Lemieux et al, débiteurs. Assemblée des créanciers; Hermas Perras nommé syndic.

Armand Boileau, débiteur. Assemblée des créanciers; J.-Alphonse Boileau nommé syndic.

Moses Dolman et Moses Vineberg et al, débiteurs. Assemblée des créanciers; Georges Duclos nommé syndic.

Benjamin Gobier et Guernsey Foundry Co., Limited, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$2,132.

Dame Yvonne Lesieur Desaulniers vs Arthur Boulanger, Jugement accordant la séparation de corps. Bruneau, juge.

Eusebe Demers vs Dufréne Construction Co., Limited, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; Jugement pour \$320, suivant la loi des accidents.

John Sydor vs Fraser Brace Co., Limited, Jugement pour \$300 suivant la loi des accidents.

Louis-Paul Chartrand, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordé.

Asa M. Wentworth vs Mar. Ellis, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

Edmond Faille, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordé.

Richard Dean vs Parkhill, Inc. Jugement pour \$542.50 et dépens.

Ernest Gerald MacWillie vs John MacWillie, Motion du demandeur pour appeler défendeur pour les journaux; accordé.

Asa M. Wentworth vs Mar. Ellis, Motion du défendeur pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

Oscar Robillard vs A. Lacroix, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Alexis Langlois vs M. T. Co. Inscription en droit de la défenderesse; preuve avant faire-droit; dépens réservés.

Marion Gordon Mackenzie vs J. C. Ferguson, Motion du demandeur pour règle Nisi; accordé; rapportable le 29 courant.

Michael J. Hartney vs Hormidas Phille, et al. Motion des défendeurs pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

J. H. Silverman vs M. T. Co. Motion de la défenderesse pour interdire le demandeur; accordé; dépens à suivre.

A. Demers vs A. St-Germain, Motion du défendeur pour détails; accordé en partie; 3 jours de délai; dépens à suivre.

Cleo Allan vs Dominion Wood Heel Co., Limited, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Leon Decarave vs Canadian Government Merchant Marine, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Ludger Leclair, ex-qual vs T. Segal, Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents; accordé; dépens à suivre.

Dame Bertha Hartley vs Harry Richard Stone, Requête de la défenderesse pour être en justice en séparation de corps; accordé; dépens à suivre.

Marie-Thérèse Bouchat vs Joseph Desautels, Requête de la défenderesse pour être en justice en séparation de corps; accordé; dépens à suivre.

SUR TOUTES LES SCENES

DEUX PREMIERES

Au théâtre Saint-Denis, nous avons retrouvé le public des grandes premières, l'élite de spectacles de haut en haut, nous nous écrivons ces lignes, nous n'avons eu l'intention ni le loisir d'entreprendre deux comptes rendus consciencieux, bien que les œuvres au programme du théâtre Saint-Denis et de la salle académique du Gesù ainsi que les interprètes aient une valeur qui justifiaient cet effort. Nous nous contentons donc de jeter quelques notes hâtives.

La pièce de Germain qu'est "Maman" qui ne fait pas confondre

REVUE COMPARATIVE EN BOURSE LOCALE

Semaine du 17 au 15 octobre

ACTIONS	17 OCT.	18 OCT.	19 OCT.	20 OCT.	21 OCT.	22 OCT.	23 OCT.	24 OCT.	25 OCT.	26 OCT.	27 OCT.
Abitibi Power & Paper Co. Limited	140.5	141.5	142.5	143.5	144.5	145.5	146.5	147.5	148.5	149.5	150.5
do Priv.	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
Alberici Pacific Grain Class (A)	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251
do 7 1/2 Can. Priv.	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251
Asbestos Corp. Ltd.	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291
do non-cum. Priv.	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291
Atlantic Sugar Refr.	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321
do Cum. Red. Priv.	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321
Bell Telephone Co. Ltd. Priv.	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165
B. C. Fishing & Packing Co.	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191
do Cum. Red. Priv.	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191
British Empire Steel Corp.	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221
do Cum. 1st Priv.	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221
Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58
Calgary Power Co. Ltd.	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69
Can. Bronze Co. Ltd.	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119
do Cum. 2nd Priv.	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119
Canadian Canisters Ltd.	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77
do Priv.	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77
Canada Cement Co.	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175
do Priv.	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175
Canadian Car & Foundry Co.	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
do Priv.	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Can. Cotton Class	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
do cum. 1st Priv.	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Canadian Converters	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135
Canadian Cottons Ltd.	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
do Priv.	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
Can. Fairbanks Mfg. Co. Priv.	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112
Can. Foundries & Forge Ltd.	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Canadian General Electric	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61
do Priv.	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61
Can. Ind. Alcohol	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Can. Iron Foundry Ltd.	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
do non-cum. Priv.	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Canadian Locomotive Co.	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
do Priv.	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Canadian Pacific Railway	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167
Can. Steamship Lines Ltd. Nouv.	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122
do Voting Trust (1919)	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381
do Cum. Priv.	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371
Canadian Woolens	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
do Priv.	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Carriage Factories Ltd.	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
do Priv.	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
Can. Mining & Smelting	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286
Cuban Canadian Sugar Co.	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
do Priv.	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371
Detroit United Railway	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Dominion Bridge Co.	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291
Dominion Glass Co. Ltd.	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134
Dominion Iron & Steel Priv.	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130
Dominion Rubber Co. Ltd.	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
do Priv.	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
Dominion Textile (Inc. 1922)	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135
do Priv.	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135
Dominion Park	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Duluth Superior Traction	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111
East Kootenay Power	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Famous Players Can. Corp. Ltd.	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111
do 1st Priv.	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111
Fraser Companies Cum. Priv.	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114
Frontenac Breasted	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114
do Priv.	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114
Goodyear Tire & R. Cum. Priv.	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114
Goulds Pumps Incorporated	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116
do Priv.	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116
Hillcrest Collieries	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Holt Renfrow & Co. Ltd.	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97
do Priv.	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97
Hollinger Cons. Gold Mines	22.75	22.80	22.85	22.90	22.95	23.00	23.05	23.10	23.15	23.20	23.25
Howard Smith Paper Mills Ltd.	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85
do Priv.	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
International Paper Co.	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
do Cum. Priv.	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
International Nickel	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
do non-cum. Priv.	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115
Jamaica P. S. Co. Ltd. Priv.	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185
Lake of the Woods Milling Co.	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137
do Priv.	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137
Lake Ontario Brewing Ltd.	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120
Laurentide Co. Limited	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124
Laurentide Lumber Co.	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124
Levi Construction Co.	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57
Mackay Co.	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82
Maple Leaf Milling Co. Ltd.	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170
do Priv.	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170
Massey Harris Co. Ltd.	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119
do Cum. Priv.	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119
Mexican L. & Power	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139
do Priv.	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139
Min. St. Paul & S. S. M.	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
do Priv.	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
Montreal Cottons Ltd.	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129
do Priv.	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129
Montreal Light, Heat & Power Cons.	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106
do Priv.	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106
Montreal Loan & Mortgage	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Montreal Telephone	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205
Montreal Tramways	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205
National Breweries	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105
do Priv.	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105
National Brick	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
do Priv.	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125
Nor. Mexico P. & Dev. Co. Ltd.	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102
do Cum. Priv.	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102
Nova Scotia Steel & Coal Priv.	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281
Ogilvie Flour Mills	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136
do Cum. Priv.	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136
Ontario Steel Products Co. Ltd.	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118
do Priv.	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118
Ottawa Car Mfg. Co.	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
Ottawa & Hull Power Co. Ltd.	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
Ottawa L. H. & Power	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111
do Priv.	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111
Ottawa Traction Co. Ltd.	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
Pennams Limited	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118
do Priv.	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118
Porto Rico Ry. Co. Ltd.	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114
do Priv.	104	105	106	107	10						

